



# Forum régional des parties prenantes d'Afrique australe

Rapport sur le secteur privé et l'intégration régionale en Afrique australe : accélérer les possibilités d'investissement et de croissance







# **Forum régional des parties prenantes d'Afrique australe**

**Rapport sur le secteur privé et  
l'intégration régionale  
en Afrique australe : accélérer les  
possibilités d'investissement  
et de croissance**

Lilongwe  
11-13 juin 2018

Pour commander des exemplaires du **Rapport sur le secteur privé et l'intégration régionale en Afrique australe : accélérer les possibilités d'investissement et de croissance**, veuillez contacter :

Section des publications  
Commission économique pour l'Afrique  
Avenue Menelik II  
B.P. 3001  
Addis-Abeba (Éthiopie)

Tél. : +251-11- 544-9900  
Télécopie : +251-11-551-4416  
Adresse électronique : [eca-info@un.org](mailto:eca-info@un.org)  
Web : [www.uneca.org](http://www.uneca.org)

© 2019 Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba (Éthiopie)

Tous droits réservés

La reproduction, en tout ou en partie, de la teneur de cette publication est autorisée. La Commission demande qu'en pareil cas, il soit fait mention de la source et que lui soit communiqué un exemplaire de l'ouvrage où sera reproduit l'extrait cité.

Conception de la couverture, mise en page et impression : Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, Addis-Abeba, certifié ISO 14001:2015.

Imprimé sur du papier sans chlore

---

# Table des matières

Remerciements.....	v
Préface.....	vi
<b>1. Cérémonie d'ouverture conjointe au Centre international de conférences Bingu</b>	<b>1</b>
A. Discours liminaire : Le Malawi est ouvert à l'initiative privée.....	1
B. Allocution liminaire de la Commission de l'Union africaine .....	2
C. Allocution du Marché commun de l'Afrique orientale et australe .....	6
D. Allocution de la CEA .....	12
E. Intervention du Ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme de la République du Malawi, Henry Mussa .....	15
F. Discours de politique générale.....	17
<b>2. Jour 1 – Dialogue public-privé : accélérer l'intégration régionale .....</b>	<b>21</b>
A. Contexte général : le secteur privé et l'intégration régionale en Afrique australe : accélérer les possibilités d'investissement et de croissance .....	21
B. Le rôle moteur du secteur privé dans la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine .....	24
<b>3. Jour 2 – Ateliers d'intégration sectorielle : lever les obstacles – développer les chaînes de valeur et les partenariats au niveau régional .....</b>	<b>29</b>
D. Mettre en place des partenariats public-privé en vue d'accroître l'investissement dans les infrastructures régionales .....	29
E. Accélérer les investissements et les échanges internationaux en vue d'une plus grande intégration régionale en Afrique australe .....	33
<b>4. Tables rondes sectorielles tenues en parallèle : bonnes pratiques, incitations, innovations, obstacles et recommandations .....</b>	<b>37</b>
<b>5. Jour 3 – Exploiter les possibilités offertes par les modèles de partenariats public-privé</b>	<b>45</b>
A. Questions transversales et recommandations relatives à l'intégration sectorielle .....	45
A. Accompagner les micro, petites et moyennes entreprises et l'innovation : créer un climat propice à une croissance régionale inclusive. ....	45

---

<b>Annexe I</b> .....	<b>50</b>
Déclaration finale .....	50
Préambule .....	50
<b>Annexe II</b> .....	<b>57</b>
<b>Annexe 3</b> .....	<b>63</b>

---

## Remerciements

Les organisateurs du Forum tiennent à remercier le Gouvernement et le peuple du Malawi pour leur chaleureuse hospitalité et le soutien apporté aux représentants et aux participants à la réunion, ainsi que pour l'ambiance agréable dans laquelle elle s'est déroulée. Ils tiennent également à remercier tout particulièrement les fonctionnaires des trois institutions qui ont travaillé sans relâche pour préparer la réunion et en assurer le succès. En ce qui concerne le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe, ils adressent leurs sincères remerciements aux fonctionnaires suivants : Mzwanele Mfunwa (personne référente pour le projet), Koffi Aseye Makafui Elitcha (qui a élaboré le document d'information en vue du forum), Henry Lubinda, Bernard Bamin, Bedson Nyoni, Jackline Mutambo et Dailes Matoka. En ce qui concerne l'Union africaine, ils expriment leur gratitude à l'équipe du Bureau régional en Afrique australe : Paul Chimenya, Moses Kalichero, Judith Banda, Marjorie Tauzie et Chikubutso Gangire. S'agissant de l'Africa Business Group, les remerciements vont à Mzwenkosi Donga, Sindha Gramoney et Tania Barzu. Les participants au Forum tiennent également à remercier tout particulièrement ceux sans lesquels la tenue du Forum n'aurait pas été possible.

---

# Préface

La signature historique à Kigali de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par 44 pays africains en mars 2018 et sa ratification ultérieure par 22 pays en avril 2019 marquent l'instauration d'une nouvelle ère pour le commerce et les investissements intra-africains avec la création du plus important bloc commercial au monde. La Zone de libre-échange continentale africaine a la capacité d'accélérer le processus d'intégration régionale en Afrique, grâce à la libre circulation des biens et services et à l'amélioration notable du développement des infrastructures régionales.

Toutefois, en Afrique australe, malgré diverses initiatives et un engagement politique fort, le rythme de l'intégration a été relativement lent, ce qui est regrettable compte tenu de l'immense potentiel économique qui pourrait être libéré grâce à une intégration efficace dans la région, où l'on trouve l'économie relativement industrielle du continent. Le renforcement et l'accélération du processus d'intégration offrirait de nombreuses possibilités de promouvoir le commerce et l'investissement intrarégionaux, d'accroître la mobilité des ressources humaines, d'encourager la spécialisation entre les pays, de développer des chaînes de valeur régionales, d'encourager la diversification et la compétitivité et de consolider les infrastructures et processus de production au-delà des frontières afin de réaliser des économies d'échelle.

Le secteur privé constitue le principal point d'ancrage pour promouvoir le commerce et les investissements dans le paysage régional et accélérer la croissance économique et le développement des États membres. La stratégie d'industrialisation et la feuille de route de la SADC pour 2015 ne pourront être menées à bien, si l'on n'intègre pas le secteur privé dans les priorités et le programme de développement régional. Malheureusement, le secteur privé a souvent été manifestement absent du processus d'intégration régionale en Afrique australe, voire sur l'ensemble du continent. Il est rarement évoqué dans les débats politiques sur le processus d'intégration africaine et il ne participe pas à la prise de décisions sur les modalités et stratégies d'intégration régionale. Souvent, il devient le prestataire d'une politique publique régionale à l'élaboration de laquelle il participe rarement, mais dont il lui est demandé d'être le moteur. L'intégration du secteur privé dans le discours sur l'intégration régionale et sa participation active à la mise en œuvre des politiques commerciales et industrielles régionales contribueront à bâtir une situation gagnant-gagnant pour les institutions régionales, les États membres et le secteur privé. Le secteur privé devrait ainsi avoir la possibilité de développer sa production, de tirer parti des économies d'échelle, d'accroître l'emploi et d'augmenter ses profits.

Ainsi, le Bureau sous régional de la CEA en Afrique australe, le Bureau régional pour l'Afrique australe de l'Union africaine (SARO) et l'Africa Business Group (organisme privé) ont collaboré à l'organisation d'un forum régional des parties prenantes sur le thème « Le secteur privé et l'intégration régionale en Afrique australe : Accélérer les possibilités d'investissement et de croissance », qui a eu lieu à Lilongwe du 11 au 13 juin 2018 et qui a été accueilli par le Gouvernement du Malawi. Le forum a rassemblé de grands capitaines d'industrie, des petites et moyennes entreprises, des représentants des chambres de commerce et d'industrie, des banques de développement, des



---

institutions régionales et des agents du secteur public. Les participants venaient des pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Égypte, Eswatini, Jamaïque, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Zambie et Zimbabwe. Les gouvernements des pays suivants étaient représentés : Angola, Eswatini, Lesotho, Maurice, Mozambique, Zambie et Zimbabwe.

Le Forum visait à promouvoir un dialogue solide entre les principales parties prenantes et à examiner les possibilités pour le secteur privé de jouer un rôle moteur dans le processus d'intégration régionale, de promouvoir le commerce et les investissements et d'accroître ses profits. Il a ainsi constitué une base solide pour encourager le secteur privé à jouer le rôle qui est le sien au centre du processus d'intégration régionale.

La mobilisation du secteur privé doit être un processus continu, et les partenaires s'y sont engagés.

**Said Adejumobi,**  
Directeur régional  
Bureau de la CEA en Afrique  
 australe,  
Lusaka, (Zambie)

**Michael Surdakasa,**  
Directeur général  
Africa Business Group  
Johannesburg  
(Afrique du Sud)

**Auguste Ngomo,**  
Représentant UA-SARO  
Lilongwe, (Malawi)



---

# 1. Cérémonie d'ouverture conjointe au Centre international de conférences Bingu

La cérémonie d'ouverture a été organisée conjointement avec le Forum d'investissement du Malawi 2018 et avait pour thème « La croissance tirée par le secteur privé : la clé de la croissance durable du Malawi ». Pendant la cérémonie, des présentations ont été faites par Clement Kumbemba, Directeur général du Malawi Investment and Trade Centre et Jimmy Lipunga, Directeur général de la Public Private Partnership Commission. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Sindiso Ngwenya, Secrétaire général du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Said Adejumobi, au nom de Vera Songwe, Secrétaire exécutive de la CEA, l'ambassadeur Auguste Ngomo, au nom de Moussa Faki Mahamat, Président de l'Union africaine, Goodall Gondwe, Ministre des finances, de la planification économique et du développement du Malawi, et Henry Mussa, Ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme du Malawi. Le discours principal a été prononcé par Arthur Peter Mutharika, Président du Malawi. On trouvera ci-après quelques-unes des interventions.

## A. Discours liminaire : Le Malawi est ouvert à l'initiative privée

**Orateurs :** Goodall Gondwe, Ministre des finances, Clement Kumbemba et Jimmy Lipunga

Les trois orateurs ont fait valoir que le Malawi était une destination appropriée pour les investissements du secteur privé. M. Gondwe a évoqué les efforts faits par le gouvernement actuel pour rétablir la stabilité macroéconomique dans le pays et déclaré qu'après avoir stabilisé l'économie grâce à la maîtrise des taux d'intérêts et ramené l'inflation à un chiffre, l'État prévoyait de consacrer à moyen et long termes un montant de 5,1 milliards de dollars à des projets résilients aux facteurs qui entravent la croissance. Une part importante de cette somme devrait être consacrée à la résilience de l'économie et près de 2 milliards de dollars à la production d'électricité devant permettre au Malawi d'être autosuffisant sur ce front. Des discussions sont en cours avec des investisseurs chinois au sujet du projet charbonnier Kam'mwamba, d'un milliard de dollars destinée aux infrastructures de transport, notamment à la voie navigable Shire-Zambèze, et d'investissements dans l'éducation et le développement des compétences. En ce qui concerne les transports, l'État s'efforce de susciter l'intérêt des investisseurs pour, entre autres, l'agrandissement de l'aéroport international de Chileka et la remise en état et la prolongation des lignes de chemin de fer Limbe-Marka-Nkaya-Mchinji. M. Gondwe a minimisé la question des pénuries d'énergie, affirmant qu'il s'agissait d'un problème à l'échelle du continent qui ne touchait pas seulement le Malawi.

Les deux autres orateurs ont également vivement encouragé les investissements au Malawi, soulignant que : a) le fait que le pays soit membre de l'Agence multilatérale de garantie des investissements était une garantie pour la sécurité des investissements ; b) les investisseurs étaient libres de rapatrier leurs bénéfices ; c) l'État restait déterminé à jouer un rôle moteur dans la croissance tirée par le secteur privé en menant à bien des réformes politiques concrètes et en effectuant des

---

investissements stratégiques conjoints dans des projets clés en main, et d) le Malawi est une démocratie multipartite stable depuis 1994. Le pays a amélioré son climat des affaires grâce à la mise en œuvre de plusieurs réformes politiques, administratives, réglementaires et institutionnelles visant à renforcer son attractivité en tant que destination pour les investissements privés. Ces réformes ont permis au Malawi de faire mieux que la moyenne régionale.

Les orateurs ont également souligné que l'État était résolu à mettre en place des infrastructures, notamment dans le cadre de partenariats public-privé, pour autant que les conditions favorables ci-après soient remplies : a) une forte volonté politique d'associer le secteur privé ; b) une législation claire applicable aux partenariats, et l'existence d'un organe de mise en œuvre, de procédures et de lignes directrices ; c) des procédures transparentes de passation des marchés ; d) des organismes de réglementation sectoriels indépendants ; e) des normes rigoureuses pour les études de faisabilité ; f) des conditions clairement définies pour les accords PPP ; g) des droits de propriété consacrés par la Constitution ; h) un tribunal judiciaire et commercial indépendant ; i) des capacités avérées de règlement des litiges et j) un nouveau marché financier pour mobiliser les fonds nécessaires.

## **B. Allocution liminaire de la Commission de l'Union africaine**

### **Léopold-Auguste Ngomo**

S. E. M. Arthur Peter Mutharika, Invité d'honneur, Président du Malawi

M. Henri Mussa, Ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme

Tous les ministres ici présents,

M. Sindiso Ngwenya, Secrétaire général du COMESA

M. Said Adejumbi, Directeur régional du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe,

S. E. M. Kikkan Haugen, Ambassadeur du Royaume de Norvège au Malawi et Doyen du Corps diplomatique,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Haut-Commissaires ici présents,

Mesdames et Messieurs les représentants et invités de marque,

Mesdames et Messieurs, tous en vos grades et qualités,

Tout d'abord, permettez-moi de vous présenter mes excuses au nom de S. E. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, qui devait être ici aujourd'hui pour prononcer une allocution liminaire. Malheureusement, il ne peut être parmi nous parce qu'il prépare le Sommet de l'Union africaine prévu en Mauritanie ce mois-ci. Je vous prie de bien vouloir accepter ses excuses. Il m'a demandé de prendre la parole en son nom.

---

Permettez-moi d'exprimer ma gratitude à S. E Arthur Peter Mutharika, Président du Malawi, et au Gouvernement du Malawi pour avoir invité la Commission de l'Union africaine à prendre la parole à cette importante manifestation. Permettez-moi également de remercier tous ceux qui sont réunis ici aujourd'hui à cette occasion.

L'Union africaine se félicite de votre présence à cette manifestation qui témoigne de toute évidence l'intérêt que vous portez aux possibilités d'investissement au Malawi et au programme d'intégration régionale. À travers notre programme d'intégration régionale et continentale, l'Union africaine a l'ambition de réaliser l'Afrique que nous voulons, une Afrique intégrée, prospère et pacifique, portée par ses citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale.

L'intégration a été définie comme une étape vers la réalisation de ce rêve.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Il est donc très important pour nous de prêter attention aux objectifs stratégiques des débats que nous ouvrons ensemble aujourd'hui. Il existe un lien fort entre le Forum d'investissement du Malawi 2018 et le Forum des parties prenantes sur le secteur privé et l'intégration régionale en Afrique australe. Le premier permet de comprendre les possibilités d'investissement existantes au Malawi et le second donne aux investisseurs et capitaines d'industrie l'occasion de mesurer l'ampleur des possibilités offertes par notre marché régional et continental.

Saisissons cette occasion pour examiner le rôle du secteur privé dans le processus d'intégration régionale en Afrique australe. Ceci devrait nous aider à répondre à deux questions :

- a. Pourquoi le secteur privé est-il important dans l'intégration régionale ?
- b. Pourquoi le secteur privé doit-il être étroitement associé à la zone de libre-échange continentale ?

Pour ce qui est de la première question, vous conviendrez avec moi que le secteur privé est l'un des principaux moteurs de la croissance et du développement économiques durables, de la création d'emplois et de la lutte contre la pauvreté partout dans le monde.

En Afrique, le secteur privé représente 80 % de la production totale, deux tiers des investissements et trois quarts du crédit, et emploie 90 % de la population active. En outre, 90 % des entreprises du secteur privé en Afrique sont des petites et moyennes entreprises (PME). La participation de ces entreprises au commerce international est toutefois très limitée, notamment en raison du manque d'accès à l'information sur les arrangements commerciaux régionaux, des obstacles non tarifaires, des procédures douanières et commerciales complexes, du manque d'accès au financement et des coûts de transport élevés. De ce fait, notre secteur privé n'est pas en mesure de réaliser son plein potentiel de tirer parti de notre immense marché régional et continental et de devenir ainsi un champion régional et continental, et bien sûr, un concurrent sur les marchés mondiaux.

---

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Le Forum sur le secteur privé nous met aujourd'hui au défi d'examiner les cadres institutionnels et les grandes orientations du programme d'intégration régionale et nos principales priorités en matière d'intégration régionale, y compris le commerce, l'industrialisation et le développement des infrastructures, ainsi que le rôle du secteur privé et sa marge de manœuvre dans ces domaines prioritaires.

Il sert en outre, dans le cadre du programme d'intégration régionale en Afrique australe, de plateforme d'échange d'idées entre le secteur privé et d'autres parties prenantes sur la façon dont le secteur privé peut être effectivement intégré dans divers projets d'intégration régionale et en devenir le principal moteur.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais inviter le secteur privé à envisager sérieusement d'investir dans des programmes régionaux stratégiques, en particulier des projets d'infrastructure et des projets industriels, dans le cadre de partenariats public-privé qui, sans constituer une contrainte, offrent de véritables débouchés aux entreprises.

Si nous voulons concrétiser notre vision d'une Afrique prospère, pacifique et intégrée, il nous faut investir massivement dans des infrastructures régionales et continentales de qualité et dans les compétences humaines. Il nous faut également investir dans la facilitation du commerce et accorder des aides financières au secteur privé pour lui permettre de développer le commerce.

Il importe donc de souligner que, pour réussir l'intégration régionale, nous devons être en mesure de financer nous-mêmes ces programmes régionaux.

C'est parce qu'ils ont pris conscience qu'il était important que nos programmes de développement soient autofinancés et que les institutions financières pouvaient jouer un rôle essentiel dans notre intégration régionale et continentale, que nos dirigeants ont adopté les protocoles portant création de trois institutions financières : la Banque centrale africaine, la Banque africaine d'investissement et le Fonds monétaire africain.

Ces institutions visent, d'une part, à soutenir le développement du secteur privé et des marchés financiers et l'industrialisation rapide en Afrique, d'autre part, à aider l'Afrique à se hisser au sommet des chaînes de valeur mondiales. Permettez-moi de saisir cette occasion pour encourager les États membres à signer et à ratifier ces protocoles financiers, et le secteur privé à plaider en faveur du processus de domestication.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

---

L'Union africaine est déterminée à transformer le continent en mettant en place divers instruments visant à faciliter l'intégration régionale. Au nombre de ceux-ci, la zone de libre-échange continentale africaine, dont nos chefs d'État et de gouvernement ont approuvé la création en mars 2018 à Kigali.

Ultérieurement, les États membres ont également adopté les instruments juridiques constituant la Zone de libre-échange continentale africaine : l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, le Protocole sur le commerce des marchandises, le Protocole sur le commerce des services et le Protocole sur les règles et procédures de règlement des différends.

Pour rendre le marché continental plus attractif, l'Union africaine a lancé, en janvier 2018, le Marché unique africain des transports aériens et le Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

La Zone de libre-échange continentale africaine débouchera sur la création de l'un des plus grands marchés au monde. Selon les estimations, un marché de 1,2 milliard de consommateurs avec un produit intérieur brut (PIB) combiné d'environ 3 mille milliards de dollars verra le jour. Actuellement, l'Afrique est probablement la meilleure destination pour les entreprises mondiales, principalement en raison de la croissance de sa classe moyenne et de la jeunesse de sa population, qui représente plus de 60 % de sa population totale, toujours à l'affût de nouveaux produits, services et solutions.

En ce qui concerne la deuxième question, nous devrions d'abord comprendre que les chefs d'État et de gouvernement mettent actuellement en place des cadres et des règles visant à promouvoir une concurrence loyale et saine au profit du secteur privé et des pays en général. Le secteur privé sera l'acteur majeur et le principal bénéficiaire de la Zone de libre-échange continentale africaine et, en créant des emplois et de la richesse, il contribuera très largement à la réalisation de nos objectifs mondiaux.

Au vu de notre immense population de jeunes et du taux de chômage élevé, permettez-moi de souligner qu'il est urgent d'améliorer notre économie en investissant massivement dans l'industrialisation et le secteur manufacturier, tout en améliorant en même temps nos capacités d'extraction et d'exportation de matières premières. L'Afrique s'emploie à créer des moteurs de croissance industrielle qui lui permettront de devenir compétitive dans le secteur manufacturier. C'est le bon moment pour vous, investisseurs et capitaines d'industrie, de participer à cette aventure exceptionnelle et lucrative.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

En conclusion, à l'évidence, notre continent est doté de ressources naturelles et humaines, mais de nombreux facteurs ont rendu difficile l'affectation de ces ressources au développement économique, notamment la petite taille de notre industrie et de notre secteur manufacturier. Cela

---

montre que l'Afrique tient à ce que le secteur privé joue un rôle de chef de file dans ce programme de développement.

Nous devons également nous rappeler que, pour que notre programme régional et continental soit couronné de succès, tous les États membres doivent transposer les instruments juridiques de l'Union africaine et les instruments juridiques régionaux dans leur cadre national. Cela permettrait d'accélérer et de garantir un climat propice à notre secteur privé et à l'investissement étranger direct.

Avec l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons et son premier plan décennal de mise en œuvre, nous aspirons à stimuler une croissance dynamique et la compétitivité par l'investissement productif et l'innovation technologique des entreprises privées. Nous sommes convaincus qu'une telle approche permettra de libérer le vaste potentiel du continent africain et de ses populations.

Si vous voulez lancer ou développer votre entreprise en Afrique et participer à cette croissance économique actuelle et future, le Malawi, le cœur chaleureux de l'Afrique, est l'endroit idéal pour investir.

Permettez-moi de conclure en réaffirmant que notre développement passe par notre intégration. Assurons tous ensemble notre croissance et notre développement.

Je vous remercie de votre aimable attention.

## **C. Allocution du Marché commun de l'Afrique orientale et australe**

**Sindiso Ngwenya, Secrétaire général**

S. E. M. Arthur Peter Muthalika, Président du Malawi, invité d'honneur et parrain du Forum d'investissement du Malawi 2018,

S. E. M<sup>me</sup>.Getrude Mutharika, Première Dame du Malawi,

M. Emmanuel Fabiano, Ministre des affaires étrangères du Malawi,

M. Goodall Gondwe, Ministre des finances, de la planification économique et du développement du Malawi,

M. Henry Mussa, Ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme du Malawi,

Mesdames et Messieurs les ministres ici présents,

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Haut-Commissaires accrédités au Malawi,

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations régionales et internationales,



---

Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux, représentants du secteur privé et capitaines d'industrie ici présents,

Monsieur le Secrétaire du Cabinet, haut-fonctionnaires et membres des médias,

Mesdames et Messieurs, tous en vos grades et qualités,

J'ai l'honneur et le privilège, au nom du secrétariat du COMESA et en mon nom propre, d'exprimer notre sincère gratitude au Gouvernement et au peuple du Malawi pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à ma délégation et à moi-même depuis notre arrivée dans ce beau pays, le cœur chaleureux de l'Afrique.

Permettez-moi, au nom du COMESA et surtout en mon nom propre, d'exprimer notre profonde gratitude à S. E. M. Arthur Peter Mutharika, Président du Malawi et parrain du Forum d'investissement du Malawi 2018, pour avoir une nouvelle fois accueilli un important forum d'investissement dont le thème « Promouvoir une croissance tirée par le secteur privé : la clé du développement durable du Malawi » est de nature à favoriser une croissance économique durable et la création d'emplois.

Nous félicitons et remercions également le peuple du Malawi, par l'intermédiaire du Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme et le Malawi Investment and Trade Centre, pour l'organisation efficace de cette troisième édition du Forum.

Excellences,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs,

L'investissement et la croissance du commerce continuent de jouer un rôle fondamental dans le développement inclusif du Malawi, de la région du COMESA et de l'Afrique dans son ensemble. De fait, l'Afrique est en plein essor et de nombreux changements interviennent en ce qui concerne la croissance économique, notamment dans les domaines de l'infrastructure, des technologies de l'information et de la communication, de l'industrialisation, des sciences et de l'innovation et du tourisme. Cela étant, beaucoup reste à faire pour promouvoir et faciliter notre commerce et nos investissements. L'Afrique doit créer un climat propice aux affaires pour attirer les investissements, et partant, créer des emplois et de la richesse.

Depuis sa création en 1994, le COMESA a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives et de programmes pour créer un climat plus favorable aux entreprises dans la région. Cette approche est conforme à l'article 158 du Traité qui l'a créé, dans lequel les États membres reconnaissent qu'il est nécessaire de mobiliser efficacement les ressources et d'investir et qu'il importe d'encourager le secteur privé à investir davantage dans le Marché commun aux fins du développement. C'est pourquoi les États membres sont convenus d'adopter des politiques macroéconomiques harmonisées afin d'attirer les investissements du secteur privé dans le Marché commun.

Parmi un certain nombre de programmes louables mis en place par le COMESA à cet égard, on peut citer la création de l'Agence d'investissement régionale en 2006 qui avait pour mission

---

d'encourager et de promouvoir les possibilités d'investissement, conformément à son objectif ultime, à savoir créer une communauté économique régionale pleinement intégrée, compétitive sur le plan international et unifiée dans laquelle biens, services, capitaux et personnes peuvent circuler librement aux fins du développement économique durable de la région.

D'autres initiatives régionales portent sur la mise en place d'instruments visant à faciliter le commerce et l'investissement dans l'ensemble de la région. Les instruments mis en place par le COMESA dans ce cadre sont notamment les suivants : le poste frontière unique, le système de facilitation du commerce virtuel du COMESA, la Carte jaune du COMESA, le régime régional de garantie du transit douanier et le système régional de paiement. De plus, pour mettre en œuvre ces programmes, le COMESA a créé 11 institutions spécialisées pour soutenir le secteur privé, à savoir la Trade and Development Bank, anciennement PTA Bank ; le Conseil des opérateurs économiques du COMESA ; la Commission de la concurrence du COMESA ; l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique ; la chambre de compensation ; l'Institut africain des produits en cuir et du cuir ; et la ZEP-RE, société d'assurance.

S'agissant des institutions financières, la Trade and Development Bank a investi des centaines de millions de dollars pour soutenir les investissements des secteurs public et privé au Malawi et l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique a fourni une assurance couvrant les risques politiques et une assurance-crédit représentant environ 2 % du PIB du Malawi.

Je ne saurais m'étendre davantage sur le programme d'intégration et le marché croissant de l'investissement et du commerce sans rappeler la Zone de libre-échange tripartite, qui regroupe le COMESA, la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et la Communauté de l'Afrique de l'Est. L'Accord portant création de cette institution a été signé par les chefs d'État et de gouvernement à Charm el-Cheikh (Égypte) le 10 juin 2015. La Zone de libre-échange tripartite sera le plus grand marché unique pour le commerce et l'investissement en Afrique, avec 26 pays participants, un PIB combiné de près de 1 500 milliards de dollars et une population de près de 720 millions de consommateurs.

De plus, en mars 2018, l'Accord portant création de la Zone continentale africaine de libre-échange a été signé à Kigali, représentant une belle occasion pour le développement du secteur privé grâce à un marché en expansion. Nous parlons maintenant d'une population de 1,2 milliard de personnes avec un PIB de plus de 2 600 milliards de dollars.

En ce qui concerne la question de l'investissement, plus de la moitié de la croissance démographique mondiale jusqu'en 2050 devrait avoir lieu en Afrique. Entre 2010 et 2015, c'est sur le continent que le taux de croissance démographique a été le plus élevé de toutes les grandes régions, avec un taux de croissance annuel de 2,55 %. La population de l'Afrique subsaharienne devrait plus que doubler entre 2015 et 2050. Selon le Fonds des Nations Unies pour la population, d'ici à 2100, dans 10 pays d'Afrique, dont trois États membres du COMESA, la croissance démographique devrait être cinq fois plus forte, voire davantage. Selon le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, la population du COMESA devrait atteindre un milliard d'habitants à l'horizon 2050, ce qui est synonyme, d'un strict point de vue économique, d'un marché en croissance : des

---

personnes qu'il faut nourrir et qui créent une demande, entre autres, pour divers biens et services, des logements, des emplois et des infrastructures.

Excellence,

Depuis la première édition du Forum d'investissement du Malawi à laquelle nous avons participé en 2015, je suis heureux de constater que, fort des enseignements tirés, le Malawi sait maintenant comment traiter avec les investisseurs, qui sont toujours les bienvenus dans ce beau pays. Je ne manquerais pas la présente occasion pour souligner les exemples de réussite qui sont le fruit des deux précédentes éditions du Forum d'investissement, qui ont rapporté plus de 300 millions de dollars. Parmi ces exemples, on peut citer huit projets phares d'une valeur d'environ 180,4 millions de dollars dans des secteurs allant de la construction de centres commerciaux, d'appartements et de bureaux à la production et à la distribution d'engrais, à la production, au stockage et à la distribution de gaz de pétrole liquéfié, au logement, aux installations de terminaux de bus, à l'eau, aux biofertilisants et à l'égrenage de coton. Compte tenu des besoins immenses, ces projets ne sont pas une panacée, mais plutôt la preuve évidente de l'existence d'une volonté politique de respecter les engagements pris par l'État et les entreprises de construire ensemble et de « joindre le geste à la parole » au Malawi.

Excellence,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs,

Le chiffre de 300 millions de dollars ne tient pas compte des sommes investies au Malawi dans le cadre de fusions et acquisitions. Les chiffres de la Commission de la concurrence du COMESA nous indiquent que, sur les 165 fusions et acquisitions évaluées dans le Marché commun, 74 concernaient directement le marché du Malawi, ce qui représente un chiffre d'affaires total de 3 milliards de dollars, les principaux secteurs intéressés étant l'énergie, l'agriculture et les services financiers. Cela prouve, s'il en était besoin, que les investisseurs régionaux et internationaux trouvent le marché du Malawi attractif.

Excellence,

Mesdames et Messieurs,

En tant que promoteurs de projets d'investissement je tiens également à mettre en avant ici les trois catégories d'investisseurs que nous rencontrons constamment dans nos agences de promotion des investissements.

La première est celle des investisseurs en quête de nouveaux marchés : il a été difficile d'attirer des investissements importants sur nos marchés isolés et fragmentés. La Zone de libre-échange continentale africaine, qui comprend 55 États d'Afrique et regroupe 1,2 milliard de personnes avec un PIB combiné de plus de 2 700 milliards de dollars, offre un vaste marché où biens et services peuvent circuler librement, permettant ainsi à un plus grand nombre d'installations de

---

production de satisfaire la demande. Cette évolution exige un changement de mentalités : les pays doivent travailler ensemble au lieu de se faire concurrence, car, en définitive, nous sommes un marché unique. Les pays peuvent promouvoir ensemble des projets d'investissement conjoints dans lesquels chacun peut apporter des composantes en fonction de ses avantages comparatifs. L'industrie aérospatiale européenne en est un exemple.

La deuxième est celle des investisseurs en quête de rentabilité. À l'ère de l'économie numérique, de l'intelligence artificielle et de l'Internet des objets, les investisseurs et leurs investissements sont à la recherche de politiques novatrices qui améliorent la transparence dans la gestion économique et la gouvernance d'entreprise. À cet égard, il convient de noter que la croissance du secteur des services va de pair avec le développement économique. D'après les chiffres établis par le Malawi Investment and Trade Centre sur la base des promesses de dons, le secteur des services devait créer plus de 50 000 emplois en 2017. Des secteurs comme le secteur touristique se sont avérés être ceux qui pourvoient le plus grand nombre d'emplois dans le monde.

Les pays doivent aussi diversifier leurs activités au-delà des produits de base par l'innovation, la science et la technologie. Par exemple, les investissements dans la biotechnologie et la nanotechnologie peuvent contribuer à l'accroissement de la productivité, à l'accès à des semences améliorées, à la création d'emplois, à la sécurité alimentaire et aux exportations.

Excellence, vous souhaitez peut-être prendre note du fait que, grâce au financement d'un investisseur privé égyptien, six scientifiques du Malawi ont reçu une formation aux nanotechnologies en Égypte, et que 30 % des fonds ont été offerts aux stagiaires pour qu'ils implantent une usine de nanotechnologies au Malawi.

Excellence,

La troisième est celle des investisseurs en quête de ressources naturelles. L'économie du Malawi étant une économie agraire, l'investissement dans l'industrie agro-alimentaire et les chaînes de valeur des produits agricoles peut changer la donne grâce à la promotion et à la création d'activités économiques à forte intensité de main-d'œuvre. Il peut aussi être étendu aux chaînes de valeur de l'élevage et de l'industrie laitière et à la pêche.

De même, comme le pays est doté d'importants gisements d'uranium, de sables minéraux lourds, de minéraux rares, de bauxite, de niobium, de charbon, de titane, de zinc, de phosphates, de gypse, de vermiculite, de calcaire, de pierre de taille, de sable siliceux, de sulfures et de pierres précieuses et semi-précieuses, les investisseurs de cette catégorie pourraient être intéressés par les possibilités qu'offre le secteur minier.

On ne saurait trop insister sur le rôle de l'énergie au Malawi. D'une manière générale, l'énergie permet d'accroître la production dans divers secteurs économiques. Ainsi, l'augmentation de la capacité de production, provenant principalement de sources d'énergie renouvelables, et l'amélioration du transport, de la distribution et de l'approvisionnement en électricité contribueront à l'efficacité du système énergétique dans l'économie.

---

Excellence,

Mesdames et Messieurs les ministres

Mesdames et Messieurs,

Je m'en voudrais de ne pas attirer votre attention sur les limites des modèles existants de promotion de la croissance économique grâce aux investissements directs internationaux et étrangers. En effet, ces modèles n'adoptent pas une approche multisectorielle et intersectorielle. C'est dans ce contexte que je souhaite humblement formuler les observations et suggestions ci-dessous.

La première observation est que les projets envisagés aujourd'hui ne sont pas alignés sur la Stratégie de croissance et de développement du Malawi dans la mesure où il s'agit de projets autonomes sans les liens sectoriels indispensables pour la transformation économique et la croissance inclusive. Par exemple, les projets énergétiques sont conçus pour alimenter le réseau national et non pour concourir à la réalisation des activités économiques là où elles se trouvent. D'où la nécessité d'investir, par exemple, en lien avec des groupements agro-industriels dans les zones rurales. Ces investissements créeront des emplois pour les jeunes et réduiront la pauvreté. Plus fondamentalement, cette approche de développement devrait permettre de combler le fossé entre zones urbaines et zones rurales et de freiner l'exode rural.

Ma seconde observation est que les projets d'investissement qui nous sont soumis ne prennent pas en compte les ressources naturelles des différentes régions du Malawi. Trois illustrations suffiront à cet égard.

Premièrement, la région sud du Malawi est riche en bétail, poissons, noix de macadamia et thé. Une approche globale du développement et de l'investissement exige que l'on encourage la réalisation de projets dans des groupements de zones économiques spéciales afin de réaliser des économies d'échelle et d'agglomération. Par exemple, des groupements cuir et chaussures pourraient être mis en place dans la région sud pour les marchés régionaux et internationaux.

Deuxièmement, la région centre dispose d'atouts pour stimuler une croissance inclusive et durable et le développement de chaînes de valeur du tabac, des haricots et du maïs.

Troisièmement, dans la région nord, les taux de croissance peuvent être élevés grâce à la pisciculture, à l'édification d'une nouvelle image du café, à la commercialisation de l'amidon de manioc, de ses produits dérivés et du riz. Autre fait intéressant, on retrouve le riz caractéristique du Malawi, au goût et à l'arôme uniques, également en République-Unie de Tanzanie, ce qui offre des possibilités de coopération régionale en matière de production.

Excellence,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs,

---

Pour terminer, je voudrais saluer les efforts notables déployés par le Gouvernement pour passer en revue et assouplir tous les aspects du climat des affaires au Malawi en lançant et en mettant en œuvre les réformes nécessaires pour faciliter les investissements et le commerce. Je répète que le secrétariat du COMESA sera toujours à votre disposition pour vous fournir un appui technique.

Je vous remercie.

## **D. Allocution de la CEA**

**Said Adejumobi, Directeur du Bureau sous régional de la CEA en Afrique australe,**

S. E. M. Arthur Peter Mutharika, Président du Malawi, distingué hôte du Forum d'investissement du Malawi 2018 et du Forum régional des parties prenantes,

S. E. M. Saulos Klaus Chilima, Vice-Président du Malawi,

Mesdames et Messieurs le Ministre du commerce et de l'industrie et les autres Ministres présents,

S. E. M. Moussa Faki, Président de l'Union africaine, brillamment représenté par **Auguste Léopold Ngomo**, Représentant régional de l'Union africaine en Afrique australe,

M<sup>me</sup> Stergomena Lawrence Tax, Secrétaire exécutive de la SADC,

M. Sindiso Ngwenya, Secrétaire exécutif du COMESA,

Mesdames et Messieurs les Directeurs (trices) généraux (les) d'entreprises et de sociétés publiques et privées dans les États membres de la SADC et en Afrique,

Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique,

Mesdames et Messieurs les représentants du secteur privé et de la société civile,

Mesdames et Messieurs les membres des médias,

Mesdames et Messieurs,

La Secrétaire exécutive de la CEA, Vera Songwe, voulait être parmi nous aujourd'hui, mais d'autres engagements pressants l'en ont empêchée. Elle m'a donc demandé de prendre la parole en son nom.

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole à l'occasion de cette importante cérémonie conjointe d'ouverture du Forum d'investissement du Malawi et du Forum des parties prenantes de l'intégration régionale en Afrique australe, qui visent globalement tous les deux à soutenir le rôle du secteur privé dans le développement du Malawi et de la région et à souligner le rôle central que le secteur privé peut et doit jouer dans le programme d'intégration régionale en Afrique australe.

---

Permettez-moi de remercier le Président du Malawi, Arthur Peter Mutharika, ainsi que le Gouvernement et le peuple du Malawi pour leur chaleureuse hospitalité et l'excellence des dispositions prises pour accueillir ces deux manifestations importantes. **Zikomo** !

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

L'univers des investissements du secteur privé a beaucoup changé depuis la crise économique survenue il y a une dizaine d'années. La prise de décisions en matière d'investissement est désormais beaucoup plus complexe et est le reflet de diverses conditions géopolitiques, économiques et sociales, ici comme ailleurs. L'incertitude engendrée par le Brexit et le repli des États-Unis d'Amérique sur eux-mêmes renforcent la menace du nationalisme, et non la coopération, du protectionnisme et du contre-protectionnisme, et non l'expansion du commerce mondial et tous les avantages qui en découlent. Notre continent et notre région sont pris dans ces guerres économiques, situation aggravée par une économie mondiale qui ne s'est pas encore complètement relevée. Nous nous devons donc non seulement de faire face à la situation et de nous y adapter, mais aussi de renforcer notre résilience par nos atouts individuels et collectifs et notre détermination à mettre en œuvre des programmes et plans d'action économiques et sociaux bien conçus.

Compte tenu de ces nouvelles incertitudes économiques à l'échelle mondiale, les flux d'investissement mondiaux restent inférieurs aux niveaux d'avant la crise de 2007, même s'ils devraient progresser lentement et atteindre 1 800 milliards de dollars à la fin de 2018, selon le **Rapport sur l'investissement dans le monde 2017**. Il ressort du même rapport que les flux d'investissements étrangers directs vers l'Afrique ont continué à perdre de la vitesse, atteignant 59 milliards de dollars, soit 3 % de moins qu'en 2015, principalement en raison de la baisse des prix des produits de base, qui sont la destination de la plupart de ces investissements.

Les flux d'investissements étrangers directs présentent de fortes variations entre les régions. En 2016, ils étaient en augmentation en Afrique du Nord, en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest et en recul en Afrique australe et en Afrique centrale. Par ailleurs, une grande partie de ces flux va au secteur primaire, attirée par l'augmentation des prix des produits de base et les nouvelles découvertes de gisements de pétrole et de gaz, en particulier en Égypte et en Algérie. Le Nigéria et le Ghana bénéficient de la hausse des prix du pétrole et d'autres produits de base, comme le cacao.

En 2016, l'investissement étranger direct en Afrique australe aurait chuté de 18 %, d'après les estimations, avec un effondrement de 70 % en Zambie, de 20 % au Mozambique et de 11 % en Angola. En Afrique du Sud, il a augmenté de 31 %, tout en restant inférieur à la moyenne précédente. Cela étant, l'Afrique australe continue de recevoir la plus grande part des flux d'investissements étrangers directs sur le continent, devant l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale.

Face à l'incertitude des flux d'investissement internationaux, nous ne pouvons compter uniquement sur cette source pour répondre à nos besoins d'investissement. Nous devons accompagner nos propres investisseurs et entrepreneurs et les aider à prospérer tant à l'intérieur qu'au-delà de la

---

région et du continent. Des très grandes entreprises des quatre coins du continent ont montré que des multinationales africaines de ce type sont non seulement possibles, mais qu'elles peuvent très bien réussir. Ces entreprises, au nombre desquelles figurent des compagnies aériennes primées, ont prouvé qu'elles pouvaient rivaliser avec les meilleures au monde. De nouvelles entreprises s'implantent partout sur le continent et ont besoin de notre soutien.

Beaucoup reste à faire pour accompagner le secteur privé sur notre continent et dans notre région. Certes, divers protocoles et programmes d'investissement et d'industrialisation reconnaissent que le secteur privé est l'un des principaux bénéficiaires et le moteur des politiques et programmes d'intégration régionale, mais les efforts nécessaires n'ont pas été faits pour le faire participer dès le début à ces processus décisionnels régionaux. Sa participation reste pourtant le seul moyen d'assurer la bonne exécution et la durabilité de ces programmes.

Il importe au plus haut point de favoriser l'émergence d'un environnement où le secteur privé peut prospérer. Les changements pacifiques intervenus récemment à la tête du pays, en Afrique du Sud, au Botswana et au Zimbabwe, sont des signes clairs d'une stabilité politique en Afrique australe. Nous pouvons mettre à profit ces résultats.

Excellences,

La CEA entend et partage entièrement vos préoccupations à l'égard des mauvais résultats économiques de la région. En effet, sans une croissance économique forte, inclusive et durable, les vastes besoins sociaux de nos citoyens ne seront jamais satisfaits. Selon le Fonds monétaire international, dans le numéro d'avril 2018 des *Perspectives économiques régionales* consacré au thème de la mobilisation des recettes intérieures et de l'investissement privé, l'économie de la SADC n'aurait guère progressé que de 2,2 % en 2017, contre 1,7 % en 2016, et en recul par rapport à 2015 (2,7 %). Il va de soi que ces taux de croissance économique sont très inférieurs aux taux qu'il faudrait atteindre pour répondre aux besoins importants en matière d'éducation, de santé et d'infrastructures, entre autres nombreux besoins socioéconomiques. Il est donc impératif de faire avancer à grands pas les réformes politiques nécessaires à la croissance de nos économies.

Ce processus de réforme consiste pour partie à assainir notre dette publique. D'après les *Perspectives économiques régionales* (avril 2018), un certain nombre de pays d'Afrique australe, comme le Mozambique et le Zimbabwe, sont classés dans la catégorie des pays surendettés, tandis que d'autres, comme la Zambie, sont considérés depuis avril 2017 comme des pays surendettés à risque élevé. Comme nous le savons, les niveaux élevés d'endettement des États laissent le secteur privé à l'écart et font naître des obligations en matière de service de la dette au détriment des secteurs sociaux.

Le *Rapport sur la compétitivité mondiale 2017-2018* du Forum économique mondial brosse un sombre tableau de la compétitivité des pays d'Afrique australe. Sur les 137 pays classés, neuf d'Afrique australe (Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Zambie et Zimbabwe) sont classés au-dessus de 100 ; trois (Afrique du Sud, Botswana et Namibie) sont classés entre 50 et 100, et un seul (Maurice) se classe parmi les 50 premiers.



---

Nous pouvons redresser cette situation. Les questions soulevées dans le rapport et sur lesquelles notre attention est appelée ne sont pas étrangères à cette auguste assemblée. Il s'agit notamment de l'instabilité macroéconomique, comme en atteste non seulement l'augmentation de la dette publique mais aussi les signes inquiétants d'une hausse de l'inflation. Certains de ces résultats sont assurément la conséquence d'un récent fléchissement marqué des cours des produits de base, mais reflètent également une fragilisation de la gouvernance institutionnelle. De fait, le rapport déplore la fragilisation des institutions, en particulier en Afrique du Sud, au Lesotho et en Zambie. Je trouve très rassurant de noter que des efforts concertés sont entrepris pour renforcer les institutions sociales, financières, politiques et économiques dans la région.

À n'en pas douter, la Stratégie et la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (2015-2063) et le plan d'action permettront d'attirer l'investissement étranger direct et de stimuler le développement du secteur privé et la création d'emplois pour nos jeunes dans la région de la SADC. Les efforts visant à intégrer cette stratégie dans les plans nationaux et à travailler main dans la main avec le secteur privé doivent être intensifiés. Il devrait en résulter l'abandon d'une industrie à forte intensité de main d'œuvre au profit d'une industrie reposant sur les compétences, établissant des liens avec les chaînes de valeur régionales et mondiales, mettant en place des pôles de production interconnectés, renforçant la compétitivité et améliorant la productivité.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

La CEA reste résolue, pour sa part, à continuer d'appuyer l'Afrique australe, notamment en faisant en sorte que notre organisation accorde la priorité à la promotion du secteur privé. Elle continuera d'accompagner le secteur privé en collaborant avec les États membres et les communautés économiques régionales. Le modeste appui que nous apportons à la présente manifestation s'inscrit dans cette volonté de contribuer au développement socio-économique de l'Afrique australe et du continent dans son ensemble.

La Secrétaire exécutive de la CEA et son équipe se réjouissent de pouvoir continuer de collaborer avec les gouvernements, les communautés économiques régionales et les collègues du secteur privé pour mettre en œuvre des politiques d'appui au secteur privé et à l'intégration régionale. La promotion et l'accompagnement du secteur privé représentent pour la CEA et la Secrétaire exécutive une priorité et un axe stratégique majeurs.

Je vous remercie de votre aimable attention et que Dieu bénisse l'Afrique !

## **E. Intervention du Ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme de la République du Malawi, Henry Mussa**

C'est pour moi un grand honneur ce matin d'être parmi vous en cette occasion très stratégique des plus favorables. Je tiens à me joindre aux orateurs précédents pour vous souhaiter à tous la bienvenue à la troisième édition du Forum d'investissement du Malawi. Cette réunion, à laquelle participent des invités de renom, des investisseurs, des commerçants, des financiers, des hauts fonctionnaires et des organisations non gouvernementales, a pour objet de mettre en valeur les

---

possibilités d'investissement et les débouchés commerciaux au Malawi et de faciliter le dialogue entre les parties prenantes.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de rappeler la genèse du Forum d'investissement du Malawi. C'est en 2015 que le Président du Malawi, Arthur Peter Mutharika, a inauguré la première édition de ce Forum. Celui-ci a pour but de présenter les très nombreuses possibilités d'investissement et d'échange qu'offre le Malawi, appelé aussi le cœur chaleureux de l'Afrique. Compte tenu du succès de la première édition du forum, une nouvelle édition a eu lieu en 2016. Je suis heureux de dire que les deux premières éditions du forum ont abouti à la signature de 11 mémorandums d'accord pour des projets dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie manufacturière, des transports et des infrastructures, de l'agriculture et de la mise en valeur des ressources en eau, et des technologies et communications, et que les investisseurs en sont à différentes étapes de leur mise en œuvre. Excellence, en témoignage des résultats positifs des éditions passées du Forum d'investissement, vous avez personnellement lancé quelques-uns des projets qui en étaient issus.

Excellence,

En novembre 2017, vous avez pour la première fois commandité la construction d'une zone d'activités commerciales de 100 millions de dollars le long de la rocade de Lilongwe, qui abritera un hôtel, des centres commerciaux, des appartements et une salle de conférence. Vous souhaiterez peut-être prendre note du fait qu'une usine de fabrication d'engrais a été construite à Lumbadzi et que les équipements sont déjà installés. Il s'agit d'une avancée notable, car cette usine permettra de répondre à la demande récurrente du pays en ce qui concerne l'approvisionnement en engrais. En outre, la construction d'un projet d'infrastructure a débuté le long de la rocade de Lilongwe, où une entreprise est en train d'aménager une gare routière internationale. Ce ne sont là que quelques-uns des résultats des deux premières éditions du forum. Je pourrais en énumérer beaucoup d'autres, mais pour gagner du temps, permettez-moi simplement de dire qu'il est possible d'obtenir plus de détails auprès du Malawi Investment and Trade Centre.

Excellence,

Mesdames et Messieurs,

En marge du Forum d'investissement, nous organisons des expositions commerciales qui rencontrent un franc succès. À cet égard, l'un des objectifs de l'édition 2016 du Forum était de présenter les produits du Malawi. Je suis heureux d'annoncer que cette exposition a permis de conclure des accords commerciaux d'une valeur de 26 millions de dollars.

Compte tenu de l'influence positive des précédentes éditions du Forum d'investissement du Malawi, nous nous réjouissons d'accueillir l'édition 2018 et espérons vivement la conclusion d'accords concrets et l'instauration de partenariats durables. Plus particulièrement, l'édition 2018 a pour objet de favoriser le développement durable grâce à l'accroissement de l'activité du secteur privé dans l'économie. Cette édition encouragera donc l'investissement dans cinq secteurs prioritaires :

---

l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, le tourisme, l'énergie, l'industrie manufacturière, les transports et les infrastructures. Un répertoire de projets dans ces secteurs a été téléchargé sur le site Web du Forum et des détails complémentaires peuvent être obtenus auprès du Malawi Investment and Trade Centre.

Excellence,

Je tiens à indiquer que l'organisation de la présente édition du Forum a été rendue possible grâce au soutien généreux du secteur privé au Malawi et de partenaires multilatéraux et bilatéraux, qui ont répondu positivement lorsque nous les avons contactés. Vous souhaiterez peut-être prendre note du fait que la CEA, le Bureau de l'Union africaine en Afrique australe (UA-SARO) et l'Africa Business Group sont les partenaires officiels et qu'ils organisent en marge du Forum un événement qui débute demain. Nous avons reçu l'appui de nombreuses entités publiques et privées. Leur soutien financier n'est pas seulement un acte de générosité, il symbolise aussi leur conviction que cette édition du Forum permettra de nouer des partenariats commerciaux, de réaliser des investissements et de mettre en place des accords commerciaux. Merci à tous pour votre aimable soutien.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'exhorter tous les investisseurs à considérer cet événement comme une occasion de développer leurs portefeuilles d'activités. Vous pourrez obtenir des informations précieuses sur les possibilités d'investissement et les débouchés commerciaux et interagir avec divers acteurs et partenaires commerciaux potentiels. Le Gouvernement du Malawi est là pour vous fournir tout le soutien nécessaire et faciliter vos investissements au Malawi.

Notre ambition est d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Je souhaite donc à tous plein succès à l'occasion de l'édition 2018 du Forum d'investissement du Malawi.

Et maintenant, permettez-moi d'inviter le Président du Malawi, Arthur Peter Mutharika, à prendre la parole

Excellence, Monsieur.

## **F. Discours de politique générale**

Président du Malawi, Arthur Peter Mutharika

Permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue en cette grande occasion. Bienvenue au Malawi aussi à ceux qui ont fait le voyage pour être parmi nous. Nous vous souhaitons un agréable séjour.

Je débiterai mon intervention par une histoire qui vous donnera une vision différente du Malawi.

Il était une fois un cordonnier qui envoya deux personnes sur une île pour savoir s'il valait la peine d'y ouvrir une usine de chaussures. Or, ces deux personnes ont constaté qu'aucun habitant de l'île

---

ne portait de chaussures. En fait, les habitants n'avaient aucune idée de ce qu'était une chaussure. De retour, l'une de deux personnes dit à son patron qu'il était inutile de construire une usine là où personne ne portait de chaussures. L'autre revint et dit qu'il y avait là un vaste marché étant donné que personne ne portait de chaussures.

C'est là où je veux en venir.

Lorsque vous venez au Malawi, vous voyez ce que vous choisissez de voir. Pour nous, le Malawi est un pays aux mille et une possibilités, un pays au potentiel d'investissement encore inexploité. Le Malawi est le paradoxe africain d'un pays riche avec une population pauvre. Le Malawi est un petit pays, mais un pays merveilleux. Là où beaucoup voient la pauvreté, nous voyons des richesses potentielles. Là où d'autres voient des problèmes, nous voyons des possibilités à exploiter.

Notre histoire est l'histoire de l'Afrique. L'Afrique est un continent fabuleux doté de richesses et de trésors innombrables. Nous sommes le continent le plus riche et pourtant, y vivent les populations les plus pauvres.

Or, nous avons abandonné le principe le plus simple du développement. Le développement est la réalisation d'un potentiel mais, depuis longtemps, les Africains aspirent à être comme ceux qui ont travaillé dur pour exploiter au mieux leur potentiel humain. Nous nous sommes mis en quête à l'extérieur d'une destinée qui est en nous mais, cela, nous l'avons oublié, et avec les frontières nationales héritées du colonialisme, l'Afrique s'est engagée dans un processus de désintégration économique et culturelle.

Je suis très heureux que le Malawi accueille ce forum d'investissement à l'heure où l'Afrique reprend pied après des années de désintégration économique. Nous sommes en train de réintégrer nos politiques et de retisser les liens qui nous unissent pour faire des affaires en tant que continent.

Le Malawi fait œuvre de pionnier en matière de politiques d'investissement dans l'esprit panafricain de promotion du développement du secteur privé et de l'intégration commerciale. Je tiens donc tout particulièrement à souhaiter la bienvenue à la CEA, à l'Union africaine et à l'Africa Business Group, parmi nous ce matin. Ils sont ici pour accélérer vos possibilités d'investissement dans le cadre de l'intégration de l'Afrique australe.

Le projet d'intégration régionale repose sur l'investissement du secteur privé. La région a besoin de vous comme investisseurs privés.

En tant que pays, le Malawi a aussi besoin de vous. Nous avons pris les mesures nécessaires pour encourager la croissance des investissements du secteur privé et sommes maintenant prêts à commercer avec le monde entier. Notre objectif est de réduire la part du secteur public au profit du secteur privé. Nous avons entrepris des réformes énergiques et fait en sorte de nous doter d'un cadre juridique qui protège les investissements. Nous avons mis en place des systèmes garantissant la sécurité de nos investisseurs et de vos investissements. Nous avons des liens avec un certain nombre de marchés régionaux et mondiaux. Nous avons suffisamment de matières premières et

---

de citoyens qui travaillent dur. Et surtout, nous nous sommes assuré que le Malawi bénéficie d'un contexte de paix et de stabilité au niveau politique.

Grâce à nos réformes, nous avons considérablement réduit le coût des transactions commerciales. Le Malawi se classe au troisième rang des pays d'Afrique pour les réformes. Nous sommes classés à la 110<sup>e</sup> place dans le dernier *Rapport sur la facilité de faire des affaires* publié par la Banque mondiale.

Le principal problème auquel nous avons été confrontés a été un déficit énergétique. Ces 50 dernières années, le Malawi n'a pas suffisamment investi dans le développement énergétique. Nous avons maintenant des projets sur le point d'être lancés qui doubleront la puissance actuelle de 360 MW à 720 MW d'ici 2020 et nous entendons produire au moins 1 000 MW à l'horizon 2023. Au total, nous augmentons et diversifions la production d'électricité pour atteindre l'objectif de 2 000 MW d'ici 10 ans.

Je suis ravi de constater que certains d'entre vous voient notre problème comme une possibilité d'investissement car, en effet, que tel est le cas. Je peux également vous assurer que les perspectives économiques du Malawi sont très bonnes. En 2018, la croissance économique devrait être de 4,1 %. Ce chiffre est nettement supérieur à la moyenne subsaharienne de 3,4 % et, en fait, bien supérieur à la moyenne mondiale de 3,9 %. En 2019, notre croissance devrait atteindre 6 %, soit largement au-dessus des moyennes mondiale et régionale.

Nous avons dû travailler dur pour assurer le redressement économique à la suite d'une série de catastrophes nationales sans l'appui budgétaire des donateurs. D'aucuns disent que l'économie du Malawi est un miracle. Il y a quatre ans, ce pays était au bord de la faillite. Notre déficit était presque égal à notre budget national annuel. Le taux d'inflation était de 24 %. Nous avons ramené l'inflation à un seul chiffre : l'inflation est de 9,7 % en avril 2018. Notre taux d'intérêt était de 25 %, il est aujourd'hui de 16 %. La couverture de nos importations en devises étrangères était inférieure à deux mois – la plus faible de l'histoire du Malawi. Au moment où je vous parle, notre couverture des importations en devises étrangères est de six mois – la plus élevée de notre histoire.

Comme vous pouvez le constater, nous avons travaillé d'arrache-pied ces quatre dernières années pour créer un climat propice aux affaires et à la croissance économique.

Nous mettons actuellement en œuvre notre Plan directeur national des transports en vue de développer notre réseau routier et notre réseau ferroviaire, d'agrandir nos aéroports et de recourir davantage au transport maritime. Par ailleurs, nous créons une société composée de travailleurs qualifiés pour fournir des compétences de haut niveau et des services de qualité à notre population. Nous sommes en train d'ouvrir des collèges techniques communautaires dans tous les districts du pays. Nous tenons à faire des jeunes le moteur de notre programme d'industrialisation et offrir à nos investisseurs une main-d'œuvre hautement qualifiée mais à un coût abordable.

Nous voulons garantir une rentabilité optimale de votre investissement au Malawi. Si la rentabilité des investissements en Afrique est supérieure à la moyenne mondiale, nous voulons que la rentabilité des investissements au Malawi soit supérieure à la rentabilité en Afrique. Nous sommes

---

déterminés à faire du Malawi un paradis pour les investissements en Afrique. Par ces paroles, je déclare le Forum d'investissement du Malawi et le Forum des parties prenantes sur l'intégration régionale en Afrique australe officiellement ouvert.

Je vous remercie.

Que Dieu bénisse l'Afrique.

Et que Dieu vous bénisse tous.

---

## 2. Jour 1 – Dialogue public-privé : accélérer l'intégration régionale

Après la cérémonie d'ouverture, le Forum des parties prenantes a entamé son programme dans les locaux de l'hôtel Sunbird Capital Hotel à Lilongwe.

### A. Contexte général : le secteur privé et l'intégration régionale en Afrique australe : accélérer les possibilités d'investissement et de croissance

**Président :** Secrétaire permanent, Ministère des finances et du développement économique du Zimbabwe, Willard L. Manungo

**Orateurs :** Spécialiste des affaires économiques (Adjoint de 1ère classe, Bureau sous-régional en Afrique australe de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), Koffi Elitcha

Présidente du Conseil des entreprises du COMESA, Amany Asfour

Directeur exécutif, directeur général, Association des chambres de commerce et d'industrie de la SADC, et Directeur général, African Roundtable, Kipson Gundani

M. Elitcha a présenté un document d'information intitulé « Le secteur privé et l'intégration régionale en Afrique australe : accélérer les possibilités d'investissement et de croissance. Ce document présentait et examinait l'état d'avancement et la dynamique des processus d'intégration régionale en Afrique australe, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle, les enjeux, les défis et le potentiel d'investissement du secteur privé dans le programme d'intégration. L'examen a montré que le rythme de l'intégration avait été relativement lent dans la région. Bien que des progrès importants aient été faits pendant la période qui avait précédé la mise en place de la zone de libre-échange de la SADC en 2008, le programme d'intégration était resté au point mort par la suite.

Le marché régional était encore très fragmenté et se caractérisait par des niveaux de commerce intrasectoriel et d'intégration productive peu élevés, ce qui suggérait clairement que la participation aux chaînes de valeur régionales était faible et que le potentiel d'investissement et de croissance était encore inexploité.

L'absence constante de croissance industrielle dans la région avait motivé l'adoption de la Stratégie et la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (2015-2063), qui met l'accent sur le développement et le renforcement des chaînes de valeur régionales et place le secteur privé au centre du plan de mise en œuvre.

Le document examine en détail le rôle clé et aux nombreuses facettes du secteur privé dans l'ensemble du processus. Par exemple, le secteur privé était le principal responsable du fonctionnement des chaînes de valeur régionales identifiées et de l'investissement tout au long de ces chaînes ; il peut

---

également faciliter la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation en contribuant activement au développement des infrastructures et des compétences et en créant les conditions propices à un meilleur accès au financement.

Les principales recommandations relatives au renforcement la participation du secteur privé avaient notamment pour objet : de consolider la zone de libre-échange en poursuivant les efforts visant à éliminer toutes les catégories d'obstacles non tarifaires et en freinant la mise en place de nouveaux obstacles ; de favoriser l'intégration régionale des marchés des services aux entreprises et des services professionnels ; de faciliter la mobilité des travailleurs en accélérant l'application du Protocole sur la circulation des personnes ; de maintenir une communication régulière avec les organismes du secteur privé ; de renforcer les garde-fous pour la protection des investisseurs étrangers et nationaux ; et de permettre au secteur privé d'être sur un pied d'égalité avec les fournisseurs d'infrastructures publiques et d'être complémentaire .

M<sup>me</sup> Asfour a présenté un exposé intitulé « Le COMESA sur la voie de l'appui au commerce et de la facilitation du commerce : problèmes rencontrés, possibilités à exploiter et domaines de collaboration à étudier ». Ce thème sera abordé par le Conseil des entreprises du COMESA et ses partenaires. Elle a expliqué la vision de l'Agenda 2063 qui est celle d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, portée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale.

Elle a ensuite évoqué les difficultés auxquelles se heurte le secteur privé, ainsi que la manière dont le Conseil des entreprises du COMESA organise des ateliers dans le cadre de campagnes exhortant les États membres à les surmonter. Premièrement, en ce qui concerne la facilitation du commerce, les États membres ont été invités à simplifier la réglementation douanière et les opérations douanières, à mettre en place un centre d'information logistique où seraient déposés les documents nécessaires pour la circulation des marchandises entre pays et à prévoir un calendrier effectif pour l'adaptation aux nouvelles prescriptions ou procédures aux frontières.

En ce qui concerne le commerce illicite et le passage des marchandises de contrefaçon aux frontières, elle a demandé instamment aux États membres d'accroître la sensibilisation à cette question par l'échange d'informations sur le contrôle du commerce illicite aux frontières, de revoir les diverses réglementations dont les exigences strictes contribuent indirectement à la prolifération des sociétés illicites, d'améliorer la coopération interinstitutions en matière douanière et sur le plan de la répression et la lutte contre la contrefaçon, et d'adopter des normes pour enrayer le commerce illicite de manière coordonnée et favorable aux entreprises.

Elle a également appelé à l'élaboration d'une loi au niveau régional sur le commerce illicite qui fournirait un cadre juridique uniforme, efficace, cohérent et favorable aux entreprises pour éliminer toutes les formes de commerce illicite, et des outils pour prévenir les activités illicites grâce à l'adoption de mesures et la mise en place d'une collaboration entre les secteurs public et privé aux niveaux national et régional.

S'agissant des services numériques, elle a rappelé aux États membres que les technologies de l'information et de la communication étaient des instruments transversaux de facilitation du



---

commerce pour tous les secteurs et qu'ils pouvaient améliorer l'efficacité et la qualité des activités commerciales dans la région. Le Conseil des entreprises du COMESA avait été chargé de réunir les principales parties prenantes publiques et privées en vue de leur proposer des synergies visant à accroître la compétitivité grâce à la mise en place de partenariats industriels et de partenariats dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

En ce qui concerne l'horticulture, elle a invité instamment les États membres à renforcer les capacités des organismes de certification et à encourager la reconnaissance mutuelle de ces organismes et des autorités de réglementation dans les pays entretenant des relations commerciales solides ou dotés de partenariats commerciaux efficaces ; à assurer l'harmonisation des normes et des mesures sanitaires et phytosanitaires au niveau régional et conformément aux normes internationales ; et à réduire le coût de la certification pour encourager le respect des normes régionales et mondiales afin d'élargir l'accès aux marchés.

Elle a engagé vivement le secteur financier à élaborer un modèle qui envisagerait de financer les PME et les petits producteurs, en particulier dans le secteur agricole, ce qui permettrait d'allonger les délais de paiement pour les cultures saisonnières.

Les marchés publics sont un moyen inédit pour autonomiser les femmes et lutter contre la pauvreté. Ils représentent plus de 30 % du PIB dans les pays en développement et quelque 10 à 15 % du PIB dans les pays développés. Les PME ont été en grande partie exclues de ce marché appréciable par sa taille, faute d'accès à l'information sur les appels d'offres et en raison de l'incompréhension des procédures et de leur incapacité à satisfaire aux conditions requises.

Après les exposés, les participants à la séance plénière ont axé leurs débats sur les difficultés rencontrées par les micro, petites et moyennes entreprises, faisant observer que ces difficultés étaient particulièrement graves pour les commerçantes. Ces entreprises constituent la majorité des entreprises en Afrique et emploient un plus grand nombre de personnes que les grandes entreprises. Elles ont donc besoin d'être accompagnées sur de nombreux fronts, y compris aux frontières et dans l'élaboration de leurs stratégies de marketing. Le harcèlement dont elles font l'objet de la part des acteurs du commerce informel quand elles s'implantent au-delà des frontières doit cesser. La plupart de ces entreprises ignoraient les droits que leur confèrent les protocoles régionaux. En conséquence, les commerçants et les fonctionnaires devraient être informés des règles de la communauté économique régionale en matière de commerce international. Les commerçants devraient bénéficier d'infrastructures et de services essentiels, en particulier lorsqu'ils franchissent les frontières nationales, et les fonctionnaires des centres d'information devraient être rémunérés comme il se doit, en particulier à la frontière entre la Zambie et le Zimbabwe.

Les participants ont en outre relevé l'absence de connectivité entre les pays africains, estimant que cela entravait le commerce et l'investissement transfrontières. Les pays devraient donc faire davantage pour améliorer l'infrastructure de connectivité, car les coûts liés à cette amélioration seraient plus que compensés par le volume des échanges commerciaux qui en résulterait.

---

## B. Le rôle moteur du secteur privé dans la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine

**Président :** Président du Conseil d'administration de l'Industrial Development Corporation (Afrique du Sud), Busisiwe Mabuza

**Orateurs :** Jamie Macleod, Commission économique pour l'Afrique (CEA), indice-pays des affaires dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine

Lesley Wentworth, Southern Africa Business Forum

Oswald Chinyamakobvu, Commission de l'Union africaine

M. Macleod a présenté les travaux que mène actuellement la CEA pour élaborer l'indice-pays des affaires dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine. La mission principale était de veiller à ce que les entreprises faisant des affaires dans la zone de libre-échange bénéficient d'un accompagnement, que l'indice joue un rôle utile et que la zone puisse être évaluée sur le terrain, compte tenu de son incidence réelle sur les entreprises.

Il a expliqué que l'indice agrégeait les points de vue des entreprises en Afrique qui étaient exprimés sous forme d'indice. Cela permettait de faire en sorte que la zone de libre-échange continentale africaine répondait à leurs intérêts, tenait compte de son incidence sur les entreprises, et mettait les pays au défi de réagir en améliorant l'environnement commercial. L'indice tenait compte des efforts faits par les pays les plus performants et faisait ressortir les pays à la traîne. Il fallait donc qu'il mesure l'impact de manière à pouvoir apporter une valeur ajoutée réelle pour les représentants du secteur privé dans la zone.

L'indice avait notamment pour objectif :

- a. De mesurer le degré de mise en œuvre de l'Accord sur le terrain, compte tenu de son incidence réelle sur les entreprises ;
- b. D'établir des points de comparaison entre les pays afin de récompenser les pays qui mettaient effectivement en œuvre l'Accord, et de faire ressortir les pays à la traîne ;
- c. D'apporter une valeur ajoutée à l'ensemble des entreprises privées, depuis les microentreprises en passant par petites et moyennes entreprises jusqu'aux grandes sociétés ;
- d. D'évaluer l'effet de l'Accord sur le développement, y compris la perspective soucieuse d'égalité entre hommes et femmes et les conséquences pour les groupes vulnérables ;
- e. De faire la lumière sur les lacunes dans les connaissances en créant des données là où il n'en existait pas auparavant.

---

Le programme devrait être mis en œuvre comme suit :

- a. Les points de vue sont recueillis auprès des entreprises, Une enquête est effectuée par l'intermédiaire des chambres de commerce et d'industrie régionales et locales, ce qui permet de collecter des données primaires pour l'indice ;
- b. Ces informations sont complétées par des indicateurs fondés sur des données : analyse des données secondaires, y compris les listes tarifaires et les volumes des échanges ;
- c. Ces points de vue et données sont regroupés sous formes de données chiffrées en fonction de quatre composantes : l'application de l'Accord, la facilitation du commerce en Afrique, le commerce au service du développement et l'incidence de l'Accord) ;
- d. Les pays sont classés en fonction de leur score par composante.

M. Macleod a souligné que l'indice en étant encore au stade de l'élaboration, les concepteurs voulaient connaître les questions liées au commerce que les entreprises souhaitaient voir présentées sous forme de données chiffrées et portées à la connaissance des décideurs politiques, les principales difficultés qu'elles rencontraient avec d'autres régimes de préférence (par ex. le COMESA et la SADC), et les indicateurs de réussite

M. Chinyamakobva a présenté un exposé sur le rôle moteur du secteur privé dans la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine.

Les objectifs généraux de la zone de libre-échange continentale africaine sont les suivants :

- a. Créer un marché unique des biens et des services facilité par la libre circulation des personnes afin de promouvoir l'intégration économique du continent africain conformément à la vision panafricaine d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, inscrite dans l'Agenda 2063 ;
- b. Mettre en place un marché libéralisé des biens et des services dans le cadre de cycles de négociation réussis ;
- c. Contribuer à la circulation des capitaux et des personnes physiques et faciliter l'investissement, en mettant à profit les initiatives et développements dans les États parties et les communautés économiques régionales ;
- d. Instituer à un stade ultérieur une union douanière continentale sur des bases durables ;
- e. Promouvoir le développement socioéconomique durable et inclusif, l'égalité hommes-femmes et la transformation structurelle des États parties et y parvenir ;
- f. Renforcer la compétitivité économique des États parties sur le continent et sur le marché mondial ;

- 
- g. Promouvoir le développement industriel par la diversification et le développement des chaînes de valeur régionales, le développement agricole et la sécurité alimentaire ;
  - h. Surmonter les difficultés liées aux adhésions multiples et redondantes et accélérer les processus d'intégration régionale et continentale.

Les négociations relatives à l'Accord ont été menées à l'initiative des États membres, avec la participation de 55 États membres de l'Union africaine, qui avaient le droit souverain de constituer leur délégation. En principe, ils consulteraient toutes les parties prenantes concernées avant les négociations.

Des mesures étaient actuellement prises au niveau de la Commission de l'Union africaine pour nouer le dialogue avec le secteur privé. Par exemple, la Chambre panafricaine de commerce et d'industrie avait été invitée à certaines manifestations en lien avec l'Accord ; des ateliers régionaux de sensibilisation avaient été organisés ; l'Accord avait été porté à la connaissance des champions africains ; un forum des entreprises avait été institué et des foires commerciales avaient bénéficié d'un appui. La foire commerciale intra-africaine, quant à elle, devait se tenir au Caire en décembre 2018.

M<sup>me</sup> Wentworth a bien montré que les entreprises devaient faire entendre leur voix : il fallait qu'elles puissent faire pression sur la politique gouvernementale. La politique commerciale et la politique en matière d'investissement avaient une incidence sur le développement de l'industrie et du secteur privé car elles contribuaient à la croissance, à l'emploi et à la redistribution des richesses. Les acteurs du commerce transfrontières informel doivent s'exprimer d'une voix forte pour que l'Accord prévoie la simplification du régime des échanges. Il importait tout particulièrement que les femmes se fassent entendre en raison de la part qu'elles prenaient activement dans le commerce transfrontières en Afrique australe. Il fallait associer le secteur privé et lui donner les moyens nécessaires d'avoir son mot à dire au sujet des politiques le concernant.

Les entreprises étant tributaires des accords commerciaux régionaux, le secteur privé devrait être partie aux accords continentaux et régionaux à travers divers mécanismes, dont :

- a. La participation au dialogue économique avec les États ;
- b. Le dialogue avec les États et les organismes publics ;
- c. L'analyse des flux commerciaux, tant avant qu'après la conclusion d'accords commerciaux, afin de déterminer les effets de tels accords ;
- d. La mise en place d'associations collectives (par ex. associations professionnelles ou sectorielles) ;
- e. L'élaboration de travaux de recherche qui contribuent à orienter les négociations au sein du Gouvernement ;

- 
- f. La mise en œuvre et le suivi des accords commerciaux et l'établissement de rapports sur ces accords ;
  - g. Le recensement des effets socioéconomiques.

Parmi les possibilités offertes par l'Accord, il y a lieu de citer le renforcement de la concurrence au niveau sectoriel et au niveau des entreprises ; la promotion de l'innovation, le renforcement de chaînes de valeur permettant le développement et la diversification des exportations, la possibilité de fabriquer des biens, l'accès au marché continental, une meilleure réaffectation des ressources (matières premières et biens intermédiaires) et la facilité de faire des affaires grâce à la libéralisation et l'harmonisation tarifaires.

Pendant les discussions tenues en séance plénière qui ont suivi, les participants ont déploré le fait que les protocoles et engagements régionaux avaient été conclus entre États et que le secteur privé n'avait pas été associé au processus. Ils ont demandé la mise en place de mécanismes formels pour que les États puissent tenir des consultations nationales avec les principales parties prenantes, et en particulier le secteur privé, au sujet de questions relatives au commerce et à l'investissement avant d'entamer des négociations multilatérales aux niveaux régional et continental. Étant donné que le secteur privé était systématiquement représenté par des associations professionnelles, les participants recommandaient vivement que ces associations renforcent leurs capacités, ce qui leur permettrait de représenter leurs membres de manière plus efficace. Les participants ont en outre souligné qu'il était important que les femmes soient représentées et entendues, y compris par l'intermédiaire de leurs propres associations, car elles représentent une grande partie des petits commerçants et des acteurs du commerce informel. Ils ont également noté que la ventilation des données sur les micro, petites et moyennes entreprises et les acteurs du commerce informel étaient insuffisantes et estimé qu'en l'absence de données, la voix des femmes dans ces entreprises et économies informelles étaient inaudibles.

Le commerce dans la région et sur le continent a été entravé par l'indécision des États qui hésitaient entre le protectionnisme et l'ouverture de leurs frontières au commerce. Les participants ont appelé à l'élimination des obstacles au commerce. Les États doivent abattre les murs en Afrique et mettre fin à la mentalité colonialiste consistant à diviser pour régner, qui prévalait dans le passé. Une comparaison a été faite entre l'Inde et l'Afrique. Bien que leur population soit comparable, on note une différence en ce qui concerne le commerce intérieur. En Inde, il n'y avait pas d'entraves, tandis que l'Afrique, malgré les fréquentes discussions sur l'unité, restait divisée. Des participants se sont déclarés préoccupés par le fait que les principaux accords régionaux qui faciliteraient la croissance du secteur privé et le commerce entre les pays, comme la Stratégie et la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (2015-2063), n'aient pas été suivis d'effets, pour la simple raison que les pays rencontraient des difficultés dans l'ouverture de leur commerce aux autres pays africains.

Tout en se félicitant globalement de l'élaboration en cours par la CEA de l'indice-pays des affaires dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine, certains participants ont estimé qu'il faudrait tenir compte des questions relatives à l'égalité hommes-femmes et aux jeunes au moment de mesurer le degré de mise en œuvre de l'Accord. Ils ont en outre demandé l'établissement d'un état des lieux pour pouvoir mesurer les progrès dans le cadre de l'indice.

---

Certains participants ont fait observer que des pays enregistraient des progrès au niveau continental sans avoir honoré leur engagement de mettre en œuvre une zone de libre-échange au sein de leurs communautés économiques régionales, ce qui posait des questions sujet de l'engagement. L'une des raisons pour lesquelles ce point avait été passé sous silence était que les pays, préoccupés par les considérations de revenus à court terme qui vont de pair avec le protectionnisme, ignoraient les avantages à long terme du libre-échange. Il restait encore beaucoup à faire pour informer le public et le sensibiliser aux avantages à long terme du libre-échange et dissiper les craintes liées aux pertes de recettes à court terme dues à la mise en place de mesures compensatoires.

---

### 3. Jour 2 – Ateliers d’intégration sectorielle : lever les obstacles – développer les chaînes de valeur et les partenariats au niveau régional

#### D. Mettre en place des partenariats public-privé en vue d’accroître l’investissement dans les infrastructures régionales

Président : Ambassadeur Timothy MacPherson, Marrons (Jamaïque)

Orateurs : Frank Mvula, Bureau de pays de la Banque africaine de développement, Malawi

Snowden Mmadi, expert technique en infrastructure du NEPAD

Sofia Cassimo, vice-présidente, Femme, Mozambique

Iouana Pillay, chambre de commerce et d’industrie des Seychelles

M. Mvula a évoqué la politique actuelle de la Banque africaine de développement qui consiste à assurer le développement des infrastructures dans le cadre de cinq priorités de développement. Les cinq domaines d’intervention prioritaires sont les suivants : a) Éclairer l’Afrique, b) Nourrir l’Afrique, c) Industrialiser l’Afrique, d) Intégrer l’Afrique et e) Améliorer la qualité de vie des populations africaines . Ils ont été définis dans la cadre d’une stratégie sur 10 ans qui a débuté en 2015. La Banque a changé de stratégie afin de faire preuve d’une plus grande souplesse et d’être davantage à l’écoute des besoins du continent. Elle a adopté un nouveau modèle d’entreprise et créé trois postes de vice-présidents, en accordant une attention particulière à l’agriculture, au développement humain et social, au secteur privé, à l’infrastructure et à l’industrialisation. Ces changements contribueraient à la transformation structurelle présentée dans la Stratégie décennale de la Banque pour la période 2013-2022.

M. Mmadi a commencé par relever un certain nombre de tristes réalités :

- a. La plupart des services publics étaient insolubles et fortement subventionnés par l’État ;
- b. Des millions de personnes n’avaient pas accès à l’eau potable, à des services d’assainissement adéquats et à l’électricité ;
- c. Des déchets sont jetés par des millions de personnes sans être traités comme il faut ;
- d. Les infrastructures urbaines étaient tellement mauvaises que les embouteillages étaient devenus la norme.

---

Le manque d'argent n'expliquait pas ces réalités : Les investisseurs institutionnels détenaient plus de cent mille milliards de dollars d'actifs en gestion dans le monde. Une part infime de cette somme pourrait facilement combler le déficit de financement en Afrique.

La liste des endroits propices aux investissements s'allongeait de jour en jour. Sept pays arrivaient en tête de liste, à savoir l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, le Maroc et le Rwanda. Dans ces sept pays, les partenariats public-privé étaient plébiscités. Dans son **Rapport sur le développement dans le monde 2013**, la Banque mondiale avait relevé que les États souffraient des contraintes pesant sur les budgets publics et que les institutions multilatérales et bailleurs de fonds avaient été les principales sources de financement des projets d'infrastructure, sans toutefois pouvoir faire face intégralement aux besoins financiers très importants.

Les partenariats public-privé présentaient de nombreux avantages. Ils étaient axés sur les résultats, rendaient le coût des projets abordable, assuraient une meilleure rentabilité économique pendant toute la durée des projets, étaient plus efficaces en matière de passation des marchés, contribuaient à une plus grande rapidité d'exécution des projets avec un plus grand nombre de projets exécutés dans un délai défini et permettaient d'attribuer les risques à la partie la mieux à même de les gérer et de procéder à des financements hors bilan.

Les considérations politiques étaient un défi de taille pour les partenariats public-privé, car elles pesaient sur les prix tenant compte des coûts, en particulier en période électorale. En conséquence, la pression du public encourageait les décideurs à maintenir les prix à un niveau inférieur aux coûts, entraînant le fonctionnement à perte des services, ce qui nécessitait de détourner des fonds d'autres programmes. Dans la plupart des cas, le prix des biens ne reflétait pas leur coût. Dans le secteur de l'énergie, cependant, on a relevé des exemples de prix excessifs. Cela étant, le fait que les prix tiennent compte des coûts ne voulait pas dire qu'ils soient excessifs.

Les partenariats public-privé se heurtaient à d'autres difficultés, notamment la possibilité de pouvoir bénéficier de concours bancaires. En outre, les investisseurs avaient du mal à identifier et structurer des projets aptes à bénéficier d'un financement, sans compter les problèmes liés à l'aptitude des pouvoirs publics. Dans la plupart des cas, les États possédaient les compétences et les moyens. C'étaient donc à eux de fixer le cadre de la réglementation et les conditions préférentielles pour donner le coup d'envoi aux accords. Trop souvent, les programmes politiques entravaient les transactions.

L'orateur a mis l'accent sur la question des consultations dans le cadre des partenariats public-privé.

M. Mmadi a déclaré que les études de faisabilité étaient des outils particulièrement utiles pour déterminer la mesure dans laquelle l'État devait participer à un projet d'infrastructure donné et si cette participation était souhaitable. Il s'agissait notamment de savoir un projet était susceptible d'intéresser le secteur privé ou s'il devrait faire l'objet d'un appel d'offres (études techniques-soumission-construction). L'étude de faisabilité devrait donc comporter une analyse complète des risques. Plus la participation du secteur privé est importante, plus il importe de transférer le risque du secteur public vers le secteur privé.



---

En outre, il faudrait prévoir dans le cadre de l'élaboration des projets la tenue de consultations adéquates avec les utilisateurs finals et d'autres parties prenantes préalablement au lancement du projet, de préférence au stade de la planification. La participation du secteur privé dans les infrastructures n'avait que peu de chances d'aboutir tant que les autorités n'auraient pas établi que les projets envisagés étaient dans l'intérêt public et acceptables pour les consommateurs et les autres parties prenantes.

Les principales mesures prises par les pouvoirs publics en vue de promouvoir l'investissement à long terme dans les infrastructures devaient être encore affinées et il fallait accorder un degré de priorité à l'appui des pouvoirs publics à l'investissement à long terme, car le nombre limité et le caractère sporadique des possibilités d'investissement dans le secteur des infrastructures étaient considérés comme le principal obstacle empêchant les investisseurs d'inclure les infrastructures dans leur stratégie d'investissement à long terme.

M<sup>me</sup> Cassimo a présenté un exposé sur les partenariats public-privé en abordant la question sous l'angle des femmes et des jeunes. Elle a souligné le rôle de la Fédération des femmes chefs d'entreprise du Mozambique (FEMME) dans l'augmentation du nombre de partenariats de ce type dans les infrastructures régionales. Les principales difficultés rencontrées étaient le rétablissement de la stabilité macroéconomique et de la confiance, deux objectifs qu'il était possible d'atteindre en améliorant la gouvernance économique et en accroissant la transparence.

La Mozambique a continué de subir les effets de la crise de la dette cachée de 2016. La croissance du PIB réel est tombée à 3,7 % en 2017, contre 3,8 % en 2016 ; toutefois, l'inflation est retombée à 7 % grâce à une plus grande stabilité du metical et une baisse des prix des denrées alimentaires.

FEMME est une organisation de lobbying qui compte 800 membres (dont 20 % sont dans le secteur informel) et 32 associations (regroupant au total 3 000 personnes, dont 70 % dans le secteur informel).

Au Mozambique, les partenariats public-privé avaient enregistré des progrès quand ils avaient été établis sur un modèle conception-construction-concession et quand les parties prenantes étaient parvenues à s'entendre sur le partage des avantages, des risques et des obligations. Les partenariats d'infrastructure étaient considérés comme efficaces quand la partie privée tirait profit de la gestion et des services, généralement avec des incitations fiscales. Un autre facteur favorable était La Loi sur les partenariats public-privé et son règlement d'application (Loi n° 15/20111 du 10 août et Décret n° 16/2012).

Le développement des infrastructures agricoles, visant plus particulièrement à appuyer les sous-secteurs du coton, de la noix de cajou et de la banane, l'appui à la production industrielle et de la production d'acier, Mozal (la fonderie d'aluminium) grâce au gazoduc de Sasol, et le corridor de Maputo avec la mise en place d'infrastructures (routes, hôpitaux, ports, terminaux de fret et ponts) étaient des exemples réussis de partenariats public-privé réussis.

Après avoir commencé par dire qu'elle avait assisté à de nombreuses conférences portant sur des sujets semblables à ceux qui avaient été abordés au Forum, Mme Pillay avait insisté sur le fait que

---

la principale question que les participants à la réunion devaient se poser était de savoir ce qui se passerait une fois la réunion terminée.

Avant de passer aux questions et observations, l'Ambassadeur MacPherson a dit combien il était important de développer les partenariats public-privé pour accroître l'investissement dans les infrastructures régionales. La « sixième région » de l'Afrique, la diaspora, était directement concernée par le développement du continent et il a cité à cet égard l'exemple du partenariat Lumi Africa Diaspora qui s'était engagé à développer 1 gigawatt d'énergie sur le continent.

Les participants se sont accordés sur le fait que les partenariats publics et privés connaissent un succès croissant en Afrique et ont formulé des observations sur les avantages que ces partenariats pouvaient présenter s'ils étaient mis en œuvre judicieusement, comme il était indiqué dans l'exposé. Cela étant, ils ont néanmoins exprimé un certain nombre de préoccupations

Premièrement, d'aucuns ont dit que de tels partenariats pouvaient être considérés comme un aveu de la défaillance de l'État et utilisés à mauvais escient en lieu et place d'un État fonctionnel et compétent. Il a été souligné que c'est à l'État qu'il incombe au premier chef de fournir les biens communs (soins de santé de qualité, assainissement, approvisionnement en eau, etc.), et qu'il ne devait pas se décharger de ses responsabilités sur les partenariats public-privé. Il fallait aussi que l'État soit fonctionnel pour assurer la réglementation de ces partenariats qui devraient être axés sur les activités économiques et génératrices de revenus.

Deuxièmement, dans de nombreux pays, les partenariats public-privé étaient confrontés à des risques politiques, notamment en cas de changement de gouvernement. Par conséquent, pour assurer la continuité, il conviendrait d'organiser de vastes consultations avant la conclusion de tels dispositifs.

En troisième lieu, les participants s'étaient déclarés préoccupés par le fait que c'était plus particulièrement les pauvres qui pâtissaient des partenariats public-privé car ils n'étaient pas consultés. De ce fait, ils ne pouvaient pas bénéficier de ces dispositifs. Les partenariats devraient donc dès le départ intégrer la dimension des droits de l'homme. Les participants ont fait observer ici que les partenariats public-privé avaient tendance à privilégier l'intérêt commercial plutôt que l'intérêt public. Ils devraient donc être élaborés avec soin pour que les pauvres ne soient pas touchés de manière disproportionnée, ce qui aggravait la pauvreté et les inégalités.

Les participants ont également souligné le fait que l'élargissement des consultations sur la question des partenariats public-privé permettrait d'accroître la transparence et de réduire la corruption, voire de l'éliminer.

Enfin, les partenariats avaient tendance à se concentrer sur les grands projets nécessitant d'énormes sommes d'argent, ce qui avait eu pour effet d'éliminer les entreprises locales et de faire appel la plus part du temps à de grandes entreprises étrangères. Il y avait lieu de penser que, grâce à la participation des institutions financières de développement, les entreprises locales pourraient obtenir des financements pour participer à des partenariats public-privé.

---

Les participants ont fait observer que les partenariats public-privé pourraient être un moyen pour établir des liens avec la diaspora dans le cadre de projets aussi essentiels que l'énergie et les infrastructures routières. Des mesures rigoureuses devraient être prises pour créer un climat propice à une telle coopération.

Certains participants ont demandé pourquoi la Banque africaine de développement, qui est une institution africaine, tenait ses réunions en dehors du continent, ce qui posait question sur son engagement envers le continent. Il a été expliqué que la Banque comptait 24 actionnaires non africains, qui pouvaient prétendre accueillir de telles réunions. Ces États membres extérieurs étaient devenus actionnaires de la Banque, car en raison de ses ressources limitées, elle devait mobiliser des fonds à des conditions concessionnelles destinés à financer des projets de développement sur le continent et propres à chaque pays.

Les participants ont ensuite demandé pourquoi la Banque africaine de développement ne s'engageait pas sur la voie de la croissance verte, contrairement aux conseils qu'elle prodiguait. Il leur a été répondu que la Banque opérait la transition progressivement, car la plupart des pays africains devaient encore compter pendant un certain temps sur des sources d'énergie à base de combustibles fossiles et considérait toujours le charbon comme faisant partie intégrante du bouquet énergétique. Il a été souligné que les contributions des pays devaient être augmentées pour subventionner les pays les moins avancés qui versaient des contributions modestes à la Banque.

Les participants ont fait valoir que les États devraient utiliser des financements novateurs pour financer des projets d'infrastructure. L'optimisation du bilan, l'utilisation des fonds sociaux, tels que les fonds de pension, et la création d'une obligation africaine à faible taux d'intérêt ont été proposées.

Certains participants ont fait remarquer que le risque politique lié aux partenariats public-privé n'était pas propre au contexte africain et ont mentionné le modèle actuel de changement fondamental de politique observé aux États-Unis. Les politiques publiques devaient être stabilisées. Certains ont dit qu'ils verraient d'un bon œil que ces partenariats soient soumis à la législation sur les marchés publics, plutôt d'être soumis à des lois spécifiques. D'autres participants ont fait part de leur désaccord, affirmant que les partenariats public-privé devaient être régis par des lois spécifiques car il s'agissait d'instruments à part entière. Pour certains participants, les partenariats public-privé nécessitaient d'être mieux surveillés, ce qui permettait de savoir s'ils étaient bénéfiques pour les pauvres et s'ils n'étaient pas entachés de corruption. Il serait peut-être utile d'associer davantage la société civile avant de conclure des partenariats de ce type.

## **E. Accélérer les investissements et les échanges internationaux en vue d'une plus grande intégration régionale en Afrique australe**

**Président :** Baffour Ankomah

Orateurs : Thabo Qhesi, directeur général, Fondation du secteur privé, Lesotho

M. Qhesi a dit qu'il était important de parler du commerce parce qu'il pouvait être un moyen de créer des emplois et de lutter contre la pauvreté. Si l'on se fonde sur le seuil international de pauvreté, qui est de 1,90 dollars par jour, la population mondiale des personnes vivant en dessous de ce seuil a augmenté de 2,5 millions entre 2016 et 2017 (passant de 766 millions à 768,5 millions, respectivement). Les pauvres se trouvaient en majeure partie en Afrique subsaharienne (338,7 millions en 2016 et 390,2 millions en 2017).

Selon le **Rapport sur l'investissement dans le monde 2018**, en 2017, les flux d'investissements étrangers directs dans toute l'Afrique ont diminué de 21 %<sup>1</sup>. Ils ont reculé de 4 % en Afrique du Nord, de 11 % en Afrique de l'Ouest, de 22 % en Afrique centrale, de 3 % en Afrique de l'Est et de 66 % en Afrique australe.

Selon le même rapport, la croissance des chaînes de valeur mondiales avait sensiblement baissé dans toutes les régions, tant développées qu'en développement. La valeur ajoutée étrangère était une mesure essentielle des chaînes de valeur mondiales. On entendait par valeur ajoutée étrangère dans le commerce extérieur les biens et services importés incorporés dans les exportations d'un pays. La part des économies développées dans cette valeur était de 32 % et celle de l'Afrique de 14 %. Les facteurs ayant contribué aux mauvais résultats et à la faiblesse des échanges commerciaux étaient les suivants :

- a. Le manque de cohésion au sein des ministères d'exécution (par ex. : le Ministère des affaires étrangères ne transmet pas les messages dans un délai raisonnable) ;
- b. L'insuffisance du dialogue public-privé ;
- c. Le manque de dynamisme du secteur privé dû à la faiblesse des capacités institutionnelles, les associations professionnelles n'étaient donc pas en mesure de jouer un rôle de facilitateur suffisant et de demander des comptes à l'État.

M. Qhesi a cité les cadres mondiaux de développement qui n'avaient pas été exploités dans leur pleine mesure : la plupart des pays n'avaient pas atteint les objectifs du Millénaire pour le développement; la Déclaration d'Almaty, adoptée par la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit en 2003 ; et la Déclaration et programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés, adoptés à Istanbul (Turquie), en mai 2011, par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. L'objectif général du Programme d'action d'Istanbul était de surmonter les obstacles structurels auxquels se heurtaient les pays les moins avancés, d'éradiquer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international et de permettre à la moitié des 48 pays les moins avancés de sortir de cette catégorie à l'horizon 2020.

---

1 **Rapport sur l'investissement ans le monde 2018 : L'investissement et les nouvelles politiques industrielles** p. xi (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.II.D.4).

---

Sur une période de 10 ans à partir de 2020, les politiques nationales des pays les moins avancés et les mesures d'accompagnement prises au niveau international à leur égard viseraient tout particulièrement à :

- a. Parvenir à une croissance économique soutenue, équitable et inclusive en renforçant les capacités productives ;
- b. Créer des capacités humaines en favorisant un développement humain et social durable, équitable et inclusif, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes ;
- c. Réduire la vulnérabilité des pays les moins avancés aux chocs et aux catastrophes économiques, naturelles et environnementales en renforçant leur résilience ;
- d. Veiller à l'accroissement de ressources financières et améliorer la bonne gouvernance à tous les niveaux en renforçant les processus démocratiques, les institutions et la primauté du droit.

Le Cadre intégré de l'Organisation mondiale du commerce a été créé en octobre 1997 lors de la Réunion de haut niveau sur les initiatives intégrées pour le développement du commerce des pays les moins avancés. Les autres principaux partenaires du Cadre intégré étaient la Banque mondiale, le Centre du commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Fonds monétaire international et le Programme des Nations Unies pour le développement. En 2006, un groupe de travail sur un cadre intégré amélioré avait formulé des recommandations qui avaient abouti à l'actuel Cadre intégré. Le Cadre intégré renforcé avait pour objet d'aider les pays les moins avancés à utiliser le commerce comme moteur de la croissance, du développement durable et des stratégies de réduction de la pauvreté, y compris en intégrant le commerce dans les stratégies, plans d'action et budgets sectoriels. Enfin, à la Conférence ministérielle de Bali de 2013, les Membres de l'Organisation mondiale du commerce ont achevé les négociations sur l'Accord historique sur la facilitation du commerce, qui est entré en vigueur le 22 février 2017, après sa ratification par les deux tiers de ses Membres.

M. Musariri a relevé que de nombreux pays étaient des pays sans littoral, mais que les ports maritimes permettaient de commercer avec des marchés d'outre-mer. Cela étant, il a déploré l'insuffisance générale des infrastructures, les retards aux points de passage frontaliers qui avaient des conséquences économiques et sociales, les effets négatifs du transport de marchandises par route et les problèmes communs à toute la région, notamment la corruption. Il a en outre objecté que les réunions des délégations se déroulaient seulement entre États et que le secteur privé n'y participait qu'à la marge. Par ailleurs, le secteur privé rencontrait des difficultés de financement. M. Musariri a reproché à de nombreux États d'être des intermédiaires obligés, privilégiant les recettes d'importation au détriment de la croissance industrielle et des impôts nationaux. Il a appelé les États à trouver un équilibre entre la perception des recettes et la facilitation du commerce.

Au cours du débat qui a suivi, les participants ont insisté sur le fait que l'intégration économique régionale était compromise par les problèmes rencontrés sur le terrain, en particulier aux postes frontières, dont les plus graves étaient les longs retards dans le dédouanement des marchandises dus à la faiblesse des capacités administratives, au manque de technologie appropriée, au manque

---

de compréhension des règles régissant le commerce transfrontières, à la corruption et faute de ressources humaines et de compétences insuffisantes. Ces problèmes renchérrissaient le coût des transactions commerciales d'un pays à l'autre.

Plusieurs participants ont affirmé qu'il était nécessaire de réduire le nombre de mesures incitant à rester aux frontières. En d'autres termes, les systèmes transfrontaliers doivent être efficaces pour que les camions et les personnes puissent procéder rapidement au dédouanement des marchandises et s'en aller. D'autres participants ont estimé qu'il faudrait mettre en place des infrastructures et des services aux abords des frontières afin de doper le tourisme et de permettre aux populations locales d'en bénéficier. Des logements, des services bancaires et des magasins devraient être prévus dans ce cadre en vue d'améliorer les conditions de vie de ces populations.

Il a été suggéré de développer les réseaux ferroviaires pour faciliter la circulation des marchandises et désengorger les routes, et partant réduire la fréquence des travaux d'entretien nécessaires et les coûts liés à ces travaux. En outre, les péages et l'obligation de s'assurer ont pour effet d'accroître encore plus le coût des transactions commerciales. Les chemins de fer permettraient aussi dans une certaine mesure de résoudre le problème de la corruption aux nombreux barrages routiers. Les participants sont convenus qu'il fallait supprimer les doubles garanties et instituer un régime d'assurance responsabilité civile unique.

---

## 4. Tables rondes sectorielles tenues en parallèle : bonnes pratiques, incitations, innovations, obstacles et recommandations

Les cinq séances spéciales tenues en parallèle ont porté sur des questions sectorielles. Elles ont permis de recenser les bonnes pratiques, de se pencher sur les mesures d'incitation publiques qui avaient contribué à l'expansion du commerce transfrontières et d'examiner les innovations susceptibles d'accroître l'intégration régionale et le commerce. Divers obstacles ont été étudiés et des solutions ont été suggérées. Dans l'ensemble, les séances ont été axées sur les stratégies de développement sectoriel visant à accompagner le secteur privé dans le contexte de l'intégration régionale.

### **Séance tenue en parallèle 1 : industrie manufacturière**

**Modératrice : Lucy Nampemba**, Zambia National Broadcasting Corporation

Les participants ont abordé un certain nombre de questions et de problèmes empêchant le développement du secteur manufacturier en Afrique australe. En particulier, ils ont observé une divergence entre les politiques et pratiques nationales et les stratégies adoptées au niveau régional par les États membres. Les faibles niveaux des capacités de production avaient un effet négatif important sur la compétitivité des entreprises (plus particulièrement les PME) et constituaient un obstacle majeur à l'investissement et au développement de l'ensemble du secteur. La complexité des règles d'origine et des régimes tarifaires, tout particulièrement dans le sous-secteur des textiles, est un autre problème d'autant plus important que de nombreux acteurs du secteur privé dans ces secteurs connaissaient ou comprenaient mal les réglementations et les aspects techniques du commerce transfrontières ou les particularités du secteur manufacturier. De plus, les pays ne disposaient pas du capital humain nécessaire pour participer efficacement aux négociations techniques aux niveaux régional et international. Les participants se sont dits préoccupés par le manque de communication entre les gouvernements et les acteurs ou associations spécialisés du secteur privé, en particulier avec les entreprises et les représentants des commerçants ou détaillants de l'industrie textile. Les participants se sont également interrogés sur la volonté politique des dirigeants nationaux d'appliquer les protocoles, règles et règlements adoptés au niveau régional. Qui plus est, des facteurs mondiaux ont eu des effets préjudiciables sur le développement du secteur manufacturier dans la région. Il s'agit notamment des accords commerciaux avec des pays développés et des pays tiers et de la demande réelle de produits manufacturés. Bien que certains de ces facteurs, tels que la demande et la préférence des citoyens de la région pour les produits, soient difficiles à contrôler, les participants ont indiqué que les dirigeants, aux niveaux national et régional devaient tenir des consultations avec les principales parties prenantes des secteurs concernés avant de signer des accords qui pourraient avoir des répercussions importantes sur le développement du secteur.

---

Plusieurs recommandations ont été formulées pour favoriser le développement du secteur manufacturier dans la région :

- a. Les États membres devraient renforcer leurs capacités de participer effectivement aux négociations sectorielles et techniques, notamment en sollicitant une assistance technique auprès des communautés économiques régionales ou des partenaires pour le développement ;
- b. L'indépendance devrait être la pierre angulaire des discussions et des partenariats entre les secteurs public et privé ;
- c. Des associations du secteur privé devaient être créées ou renforcées (y compris par secteur d'activité). À cet égard, il importait que le secteur privé prenne l'initiative de renforcer ses propres capacités afin de bien comprendre les réglementations commerciales techniques et les procédures transfrontières ;
- d. Les procédures relatives aux règles d'origine devaient être simplifiées et les lignes tarifaires devaient être simplifiées et harmonisées ;
- e. Les États devaient être tenus responsables des politiques et de la mise en œuvre des protocoles et stratégies régionaux, y compris des engagements en matière d'accès aux marchés ;
- f. Les capacités productives devaient être développées grâce aux progrès technologiques, aux innovations et aux programmes de perfectionnement des compétences, y compris des initiatives de formation professionnelle, des centres d'excellence et des programmes de recherche et développement ;
- g. Il importait que les États membres s'efforcent de trouver les moyens d'accroître leurs contributions financières aux fonds régionaux destinés à combler les lacunes en matière de technologie et de capital humain.

Séance tenue en parallèle 2 : agriculture et agro-industrie

**Modérateur : Kipson Gundani**, directeur général, Association des chambres de commerce et d'industrie de la SADC, et directeur général, African Roundtable

Les participants ont dressé un inventaire des questions à régler et des difficultés à surmonter en ce qui concerne la croissance du secteur agricole et de l'agro-industrie en Afrique australe. L'idée selon laquelle que l'élevage et l'agriculture étaient généralement des activités réservées aux personnes âgées et aux retraités faisait que la participation des jeunes à ce secteur était limitée. En outre, les investissements effectués par les États de la région dans le secteur agricole restaient très inférieurs au seuil de 10 % du budget national annuel consacré à l'agriculture, qui est consacré par la Déclaration de Maputo. Les participants ont également souligné que les petits exploitants agricoles n'avaient pas accès au financement parce qu'ils ne disposaient pas des garanties exigées par les banques et autres institutions financières. Une autre difficulté était l'insécurité des régimes fonciers dans la plupart des pays de la région, qui limitait l'accès à la terre pour accroître la



---

production agricole, en particulier parmi les petites exploitantes agricoles. La productivité agricole des petits exploitants agricoles restait faible, ce qui avait un effet sur leur compétitivité. Compte tenu de la petite taille de leurs opérations les petits exploitants agricoles n'ont pas la capacités de production nécessaire pour mettre à profit les grands débouchés offerts par les chaînes de supermarchés, ni la capacité de satisfaire aux normes de qualité et de sécurité, en particulier celles qui étaient exigées par les marchés régionaux. En ce qui concerne la question des normes de qualité, les coûts élevés et l'insuffisance des services de certification de la qualité avaient aussi une incidence sur l'accès des petits exploitants aux marchés régionaux et internationaux. Parmi les autres problèmes, il y a lieu de citer la disponibilité insuffisante et le coût élevé de l'énergie et de l'eau, qui avaient une incidence sur la production agricole et l'agro-industrie, et le coût élevé des services aux entreprises, qui limitait la capacité des petits exploitants agricoles à développer leur production et à exploiter les marchés.

Malgré ces difficultés, il existait de nombreuses possibilités de croissance dans le secteur de l'agriculture et dans l'agro-industrie. Le manque d'informations sur les marchés, le manque de compétences des petits exploitants agricoles et la disponibilité limitée des installations et services de stockage et d'entreposage, de chaîne du froid et d'emballage représentaient autant de débouchés pour le secteur privé. Quant aux arrangements et accords commerciaux régionaux et continentaux, ils offraient au secteur privé d'importants débouchés potentiels en termes d'intrants et de produits.

Se fondant les difficultés rencontrées et les possibilités offertes, les participants ont formulé des recommandations qui, si elles sont appliquées, pourraient accélérer la croissance de l'agriculture et de l'agro-industrie en Afrique australe. Les recommandations les plus importantes visaient notamment à :

1. Entreprendre d'urgence des réformes agraires pour résoudre les problèmes d'accès à la terre et à un financement abordable, en particulier pour les femmes et les jeunes agriculteurs ;
  - a. Promouvoir la valeur ajoutée et l'agro-transformation, notamment en construisant les infrastructures nécessaires (entrepôts de stockage, abattoirs, usines de transformation, transports et énergie) ;
  - b. Moderniser les services de vulgarisation agricole et faciliter l'accès des agriculteurs aux technologies destinées à améliorer la productivité ;
  - c. Faciliter l'organisation des agriculteurs en groupes ou en coopératives et renforcer leurs capacités collectives qui leur permettront de répondre à la demande du marché ;
  - d. Faciliter l'accès des agriculteurs à l'information sur les marchés des intrants et des produits agricoles afin d'améliorer la production et le commerce ;
  - e. Promouvoir l'approche de la chaîne de valeur axée sur le développement de l'agriculture et promouvoir les liens en amont et en aval ;

- 
- f. Améliorer les compétences et la base de connaissances des agriculteurs grâce à des programmes de formation ciblés portant notamment sur la production, la valeur ajoutée et la gestion des entreprises.

### **Séance tenue en parallèle 3 : tourisme**

**Modératrice : Angela Chishimba**, rédactrice en chef adjointe, *Zambia Daily Mail*

Les participants ont évoqué plusieurs obstacles empêchant le tourisme de prospérer et de contribuer davantage à la croissance économique, à la création d'emplois et au renforcement de l'intégration régionale. Ces obstacles sont notamment les suivants : l'absence de visa unique pour les pays de la SADC, un manque de connaissance des produits touristiques et de leur qualité de la part des professionnels, et la nécessité d'harmoniser les normes du secteur dans la région, car l'offre de certaines chaînes hôtelières internationales privées n'était pas cohérente dans les différents pays de la région. Il était également nécessaire de regrouper les produits touristiques et de les commercialiser dans toute la région plutôt que de laisser chaque pays commercialiser ses propres produits. Les marchés devaient être intégrés et les marchés émetteurs définis clairement. Le tourisme était susceptible de créer des emplois pour les jeunes. Il a été souligné que certaines agences de voyages spécialisées dans les voyages organisés dans la région ne conservaient pas les bénéfices qu'elles réalisaient dans certains pays et que, faute de répartition équitable des fonds, le tourisme ne pouvait pas se développer de façon équitable. La lenteur du rythme du développement des infrastructures dans la région a été jugée préoccupante. Selon les participants, l'absence de couloirs aériens et couloirs internationaux adaptés engendrait des coûts élevés pour les voyageurs et rallongeait la durée des voyages. Il fallait souhaiter que le prochain forum d'investissement dans le secteur touristique permette de faire concorder l'intérêt des investisseurs avec les possibilités de développement des infrastructures. Le tourisme a souffert d'être considéré comme loin d'être un secteur prioritaire par les États. L'Agence régionale du tourisme d'Afrique australe a bénéficié d'un financement pour le moins sporadique. En l'absence de soutien de la part des pays, elle bénéficierait de l'appui du secteur privé. Il était nécessaire de mettre en place une nouvelle stratégie efficace visant les marchés locaux et les voyages intrarégionaux.

Certaines initiatives ont été particulièrement réussies. Le visa unique, mis en place par la CEA, et le visa touristique commun Zambie-Zimbabwe étaient des modèles qui pouvaient être reproduits dans toute la région. Airbnb pouvait être aussi considéré comme un modèle. Les partenariats entre les parcs nationaux d'Afrique du Sud et le secteur privé avaient permis d'améliorer les infrastructures à l'intérieur et autour des parcs animaliers. Sho't Left, une initiative de promotion du tourisme local en Afrique du Sud, avait permis d'augmenter le nombre de touristes locaux, tandis que la campagne de promotion de Kigali comme ville la plus propre d'Afrique était un exemple pour les villes de la région.

Les recommandations relatives au secteur touristique avaient notamment pour objet :

- a. De commercialiser des produits touristiques différentes afin de faire disparaître l'idée selon laquelle le tourisme est cher ;

- 
- b. De promouvoir les voyages locaux en commercialisant le tourisme local en basse saison à des prix plus bas et en appliquant les tarifs internationaux en haute saison ;
  - c. De fournir une plateforme permettant aux chaînes dûment établies de suivre une formation et d'intégrer les PME ;
  - d. D'attirer davantage de touristes en améliorant l'assainissement et la sécurité, comme l'a fait le Rwanda ;
  - e. D'accroître les crédits budgétaires alloués au tourisme, qui est désormais le deuxième secteur au Rwanda ;
  - f. De promouvoir la formation dans les principaux corridors touristiques afin d'améliorer globalement les normes du secteur.

#### Séance tenue en parallèle 4 : services financiers

**Modérateur :** **Nozipho Sibiya**, *Swazi Observer*, journal spécialiste des services financiers

Les participants ont estimé que la disponibilité et l'accessibilité de moyens de financement abordables figuraient parmi les principaux obstacles à l'émergence d'un secteur privé dynamique : faute de financement des investissements, les chaînes de valeur régionales étaient dans l'impossibilité de se matérialiser. Compte tenu de la pénurie de crédit, les entreprises avaient du mal à se procurer des facteurs de production et à investir dans les biens d'équipement dont elles avaient besoin pour créer de la valeur ajoutée et valoriser les produits, activités qui étaient généralement à forte intensité de capital. L'accès au crédit était certes une préoccupation grave pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, mais il s'agissait d'un problème grave pour les micro, petites et moyennes entreprises qui avaient le plus souvent peu d'antécédents en qualité d'emprunteurs ou peu d'actifs corporels à fournir en nantissement.

Les multiples sources possibles de financement des entreprises ont été étudiées sous tous leurs aspects. Compte tenu de leur popularité croissante, les partenariats public-privé pourraient être un moyen pour les États d'accompagner les entreprises, mais à l'heure actuelle, la plupart de ces mécanismes étaient contrôlés par des entreprises étrangères, les entreprises locales n'ayant qu'un simple rôle de spectateur. Si ces partenariats n'ont pas été retenus, c'est à cause du manque de fonds. Une autre question était celle de la propension des États à détourner les partenariats public-privé de leur fonction fondamentale qui est de fournir des services aux citoyens. Les États devraient se concentrer sur la fourniture de services sociaux essentiels et ne pas abandonner les services de base à des mécanismes de partenariat de ce type dans le cadre desquels le secteur privé considérerait la rentabilité comme un élément essentielle. Les partenariats public-privé fonctionnaient mieux s'ils étaient axés sur des domaines économiques nécessitant des compétences de haut niveau et des financements. Si un État se soustrayait à la responsabilité qui est la sienne de fournir des services de base, les partenariats qui en résulteraient ne seraient pas durables, en particulier en cas de changement de gouvernement.

---

Les sources de financement existantes, les organismes publics de financement du développement, par exemple, devraient être encouragées à fournir du capital-risque ou du capital d'amorçage et à assurer une formation dans le cadre de leur soutien aux entreprises locales. Au lieu de déclarer qu'il n'y avait pas de projets aptes à bénéficier d'un financement, ces organismes devaient avoir à cœur d'apprendre aux citoyens, aux femmes et aux jeunes plus particulièrement, comment mettre sur pied de tels projets.

La diaspora était une autre source de financement novateur qui s'était révélée utile dans les rares cas où il avait été fait appel à elle, notamment dans des domaines tels que le développement des infrastructures (par exemple, le secteur de l'énergie). Toutefois, pour encourager le financement provenant de cette source, les pouvoirs publics devaient créer un climat favorable aux entreprises et encourager les envois de fonds (par ex. : en évitant les frais excessifs lorsque les fonds transférés sont affectés à l'investissement local).

Les participants ont également souligné la nécessité de créer des réseaux qui apporteraient un soutien notamment financier aux petites entreprises (y compris les entreprises privées en phase de démarrage). La Fondation Mo Ibrahim et la Fondation Tony Elumelu sont des exemples d'investisseurs providentiels et de philanthropes qui pourraient aider à promouvoir de (jeunes) chefs d'entreprise locaux.

S'agissant du commerce transfrontières, les participants se sont accordés à reconnaître que le caractère non convertible et non négociable de la plupart des monnaies nationales était un obstacle aux échanges régionaux ou transfrontières de biens et de services parce que les acteurs du marché, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), étaient contraints d'utiliser de l'argent liquide ou de passer par le dollar des États-Unis, ce qui par ricochet exerçait des pressions sur les taux de change. Les participants ont encouragé la mise en place de systèmes régionaux de paiement sans numéraire ou électronique qui permettraient aux acteurs du marché, y compris les MPME, d'effectuer des transactions sans utiliser d'argent liquide ou passer par le dollar. Cela faciliterait le commerce régional des biens et services, réduirait les pressions sur les taux de change des monnaies nationales et éliminerait les risques liés au transport et aux transactions transfrontières d'espèces.

#### **Séance tenue en parallèle 5 : commerce**

**Modérateur : Baffour Ankomah**, éditorialiste, *New African* (questions commerciales)

Les participants ont débattu de plusieurs problèmes qui entravent le commerce transfrontières en Afrique australe, dont certains ont déjà été évoqués, notamment en ce qui concerne le secteur manufacturier.

S'agissant du manque de communication entre les secteurs public et privé, les États n'avaient pas fourni comme ils auraient dû des informations sur les résultats des divers accords commerciaux et diverses négociations aux principales parties prenantes du secteur privé. Il est ainsi parfois arrivé que les acteurs clés sur le terrain ne connaissent pas les règles, règlements et procédures. Il a été souligné que la complexité des documents et prescriptions concernant le commerce transfrontières

---

était souvent une source de graves complications pour le secteur privé, plus particulièrement les PME, et qu'elle avait des effets sur leur dynamique d'investissement. La question de la persistance du problème des obstacles non tarifaires (y compris les questions douanières, les problèmes de dédouanement aux frontières et la qualité de la logistique) a été soulevée à maintes reprises au cours des débats.

Les participants ont fait observer qu'il était difficile de trouver un juste équilibre entre le développement industriel et les engagements concernant l'accès aux marchés : il fallait protéger et promouvoir un certain nombre de secteurs productifs stratégiques clés sur les marchés intérieurs, sur fond de libéralisation du commerce international. Les chevauchements dans la composition des communautés économiques régionales et la mesure dans laquelle cela expliquait la lenteur du rythme de l'intégration étaient des aspects dont il fallait tenir compte. Par exemple, l'Union douanière d'Afrique australe devrait-elle être maintenue ou intégrée dans la SADC en tant que bloc régional unique ? Les négociations commerciales n'avaient pas accordé suffisamment d'attention au secteur des services.

Il a été notamment recommandé :

- a. D'améliorer la communication et le partage d'informations entre les secteurs public et privé ;
- b. De mieux organiser le secteur privé aux niveaux national et régional, notamment pour qu'il se familiarise avec la réglementation relative aux produits et à l'accès aux marchés ;
- c. De mettre en œuvre impérativement les accords et politiques adoptés aux niveaux régional et international ;
- d. De mieux accompagner les acteurs du commerce informel transfrontières, en particulier les femmes, en renforçant les capacités dont ils ont besoin pour comprendre les politiques, protocoles et procédures concernant le commerce transfrontières, l'accès à l'information sur leurs droits et l'accès à des installations de stockage par exemple, à des services financiers et services généraux ;
- e. De mettre en place un système régional de paiement sans numéraire ou électronique pour permettre aux acteurs du marché, y compris les MPME, d'effectuer des transactions sans utiliser d'argent liquide ou passer par le dollar pour faciliter le commerce régional des biens et services, réduire la pression sur les taux de change des monnaies nationales et éliminer les risques liés au transport et aux transactions transfrontières en espèces ;
- f. De créer un climat des affaires durable, compétitif et favorable qui encourage le développement du secteur privé et renforce la dynamique du commerce transfrontières dans la région ;
- g. D'inviter les États membres à concevoir et élaborer des projets de construction de routes et de voies ferrées, des projets dans le domaine de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication et des projets d'infrastructure dans une perspective régionale plus large

---

conformément à l'approche des corridors, afin de faciliter et de renforcer l'intégration régionale en général et le commerce régional en particulier ;

- h. D'inviter les États membres et les communautés économiques régionales à réorienter leurs efforts vers le commerce des marchandises, mais aussi à étudier la possibilité de développer le commerce des services, qui est très prometteur pour la croissance ;
- i. D'établir un lien entre le commerce et la compétitivité pour permettre aux États membres d'élaborer des politiques qui favorisent la compétitivité en créant un environnement porteur et de faire en sorte que les acteurs du secteur privé renforcent leur compétitivité interne en investissant dans la construction de systèmes et en automatisant le fonctionnement de ces systèmes.

---

## 5. Jour 3 – Exploiter les possibilités offertes par les modèles de partenariats public-privé

### A. Questions transversales et recommandations relatives à l'intégration sectorielle

Les participants à la séance plénière ont pris connaissance des rapports des diverses séances tenues en parallèle, qui traitaient surtout de questions fondamentales et contenaient des recommandations, dont certaines sont présentées en détail ci-dessous.

Les facteurs de risque dans les MPME étaient élevés et les mécanismes d'appui au secteur devaient donc être renforcés à cet égard : gestion financière ; renforcement des capacités des chefs d'entreprise ; aide pour leur permettre d'établir des liens avec des grandes entreprises et promouvoir les liens en amont et en aval ; aide à la tenue d'un forum en vue d'échanger des données d'expérience et de rechercher les moyens leur permettant de se faire entendre ; et infrastructure et fourniture de services par les pouvoirs publics dans le cadre de la création d'emplois et du soutien à la croissance économique.

Les participants étaient favorables à l'idée d'utiliser les biens meubles en garantie. Cette suggestion était née de la prise de conscience du fait que les propriétaires des MPME étaient des citoyens pauvres qui ne possédaient pas d'actifs immobilisés. Il était également suggéré d'utiliser des garanties groupées pour lever des fonds. Les animaux pourraient aussi servir de garanties dans les zones rurales.

Les pouvoirs publics ont été encouragés à faire preuve d'esprit novateur pour lever des fonds pour les entreprises. Les fonds de pension publics et l'épargne de la diaspora étaient deux sources possibles parmi d'autres, sans compter les efforts de mobilisation des ressources déployés au niveau local.

### A. Accompagner les micro, petites et moyennes entreprises et l'innovation : créer un climat propice à une croissance régionale inclusive.

**Président : Ulrich Klins**, administrateur de programmes, Business for Development Pathfinder, Southern Africa Trust, Afrique du Sud

Orateurs : Présidente, Southern African Research and Innovation Management Association, Head of Technology Transfer Office, Université du Cap occidental, Janine Chantson

Directeur général, Fédération des milieux d'affaires d'Eswatini, Duduzile Dlamini Nhlengethwa

Président, Association des incubateurs d'entreprise et de technologie d'Afrique australe, Zaid Mohidin

---

M<sup>me</sup> Chantson a expliqué que les principaux moteurs de l'innovation étaient les suivants : l'appui de la population à l'innovation, la capacité d'établir des partenariats avec des universités, une protection efficace de la propriété intellectuelle et des brevets et l'efficacité des partenariats public-privé. Les obstacles à l'innovation étaient l'inefficacité et le manque de coordination de l'aide publique, le faible montant des dotations budgétaires à l'innovation, l'appui insuffisant à l'investissement privé et la lenteur avec laquelle les produits innovants arrivaient sur le marché. Établissant un lien entre l'esprit d'entreprise et l'innovation, elle a fait valoir que, bien qu'innovantes, les grandes entreprises avaient tendance à utiliser l'innovation pour réduire l'emploi, à la différence des chefs d'entreprises et petites entreprises qui étaient généralement plus novateurs que les grandes entreprises. Elle soutenait également que les chefs d'entreprises et les jeunes pousses technologiques avaient une plus grande propension à utiliser l'innovation pour mettre au point des produits et services répondant aux désirs ou aux besoins des gens, à créer des emplois et à accroître la croissance économique.

Les universités avaient un rôle important à jouer dans la croissance et le développement économiques. Pour ce faire, elles devaient mener des recherches visant à résoudre des problèmes concrets d'intérêt régional ou commercial, créer des entreprises et transférer des technologies aux entreprises aux fins de la création d'emplois et de la croissance économique, et apporter aux étudiants des connaissances précieuses, une expérience en matière de recherche et des compétences exploitables et leur offrir une formation à l'entrepreneuriat.

M<sup>me</sup> Chantson a encouragé les universités à œuvrer en partenariat avec le secteur privé afin de bénéficier d'une aide pour mettre en pratique les conclusions des études menées et répondre aux besoins du secteur privé, ainsi que de nouvelles possibilités de financement de la recherche, d'un accès à des outils d'expérimentation externes pour les technologies universitaires, et de trouver des preneurs de licence et des chefs d'entreprises prêts à commercialiser les technologies universitaires. Ces partenariats avec le secteur privé présentaient de nombreux avantages. Ils permettaient d'avoir accès à des technologies de qualité, de faire appel à des stagiaires et à de futurs collaborateurs très compétents ainsi qu'à des compétences spécialisées, des ressources et des matériels universitaires.

M<sup>me</sup> Dlamini-Nhlengethwa s'est tout d'abord penchée sur les caractéristiques et l'importance des MPME. Leur définition était différente selon les pays et variait généralement d'un pays à l'autre ; les femmes représentaient une forte proportion des chefs d'entreprise, en particulier au niveau microéconomique et dans le secteur informel ; les MPME créaient une bonne part des d'emplois et contribuaient à la croissance économique, d'où l'importance de leur croissance ; leurs résultats était souvent inférieurs à ceux des grandes organisations ; et les MPME étaient une source importante de recettes d'exportation et, en définitive, d'intégration régionale.

Parmi les difficultés rencontrées par les MPME, il y a lieu de citer :

- a. Un profilage insuffisant ;
- b. L'incapacité de tirer parti des chaînes de valeur régionales et nationales ;



- 
- c. La limitation des ressources, notamment sur les plans financier, humain, matériel et technologique (le manque de compétences numériques revêtait une importance particulière étant donné la numérisation de plus en plus fréquente des activités et des transactions dans les chaînes de valeur) ;
  - d. Les obstacles administratifs, législatifs, sécuritaires et linguistiques (femmes, jeunes et secteur informel) ;
  - e. La faible pénétration des marchés régionaux et mondiaux ;
  - f. Les mauvaises stratégies d'expansion et de diversification ;
  - g. L'insuffisance de la coordination aux niveaux national et régional ;
  - h. (h) Les limitations imposées à la circulation des représentants d'entreprise et au commerce transfrontières, y compris le secteur informel ;
  - i. (i) Une capacité d'innovation insuffisante et le travail mal fait ;
  - j. L'incapacité de satisfaire aux normes et le coût de la certification ;
  - k. L'ignorance.

L'oratrice a formulé plusieurs propositions concernant la promotion des MPME, à savoir :

- a. Accompagner les MPME et mener à bien des interventions ciblées en leur faveur, par secteur ;
- b. Élaborer des stratégies de diversification des produits et services ;
- c. Accorder la priorité aux MPME au niveau national et dans le programme d'intégration régionale ;
- d. Susciter un changement d'attitude aussi bien de la part des MPME et des parties prenantes (les parties prenantes doivent faire preuve de suffisamment de courage pour aborder la question de l'inclusion et s'engager à accompagner les MPME) ;
- e. Faciliter la croissance et le développement réels et l'inclusion du secteur informel, de manière à le remplacer par des micro, petites et moyennes entreprises (ce qui nécessite une approche multiforme) ;
- f. Intégrer l'approche de l'égalité hommes-femmes dans les stratégies et programmes de développement des MPME aux niveaux national et régional ;
- g. Mettre en place des régimes de sécurité sociale visant les MPME ;
- h. Simplifier les documents commerciaux ;

- 
- i. Accroître la protection des acteurs du commerce (sécurité personnelle, élargissement des services bancaires offerts comme le paiement par téléphonie mobile et services bancaires mobiles) ;
  - j. Mettre en place des mécanismes de financement par émissions d'actions et de rachat (financement par des organismes de financement du développement, plus particulièrement pour les partenariats public-privé) ;
  - k. Institutionnaliser la collaboration et encourager les parties prenantes à fournir un appui multisectoriel (pouvoirs publics, multinationales, la diaspora, prestataires de services financiers) :
  - l. Élaborer des programmes d'autonomisation inclusifs, plus particulièrement destinés aux femmes, aux jeunes, aux personnes en situation de handicap et au secteur informel ;
  - m. Échanger des idées et des meilleures pratiques et gérer le déficit d'informations ;
  - n. Renforcer et reconnaître le rôle des fédérations professionnelles aux niveaux national et régional, en particulier celles qui s'intéressent aux MPME ;
  - o. Créer des capacités en employant des termes simples et les langues locales, jumelage, suivi et évaluation (étude d'impact) ;
  - p. Accorder une place importante à la recherche, la science et la technologie, y compris aux idées novatrices et à la protection de la propriété intellectuelle ;
  - q. Promouvoir un dialogue et des partenariats efficaces entre les pouvoirs publics et le secteur privé ;
  - r. Établir des normes de qualité financièrement accessibles et prévoir la certification des biens et services fournis par les MPME ;
  - s. Mettre en place des structures de règlement des litiges commerciaux financièrement accessibles aux niveaux national et régional ;
  - t. Instituer un mécanisme de facilitation visant à remplacer le secteur informel par des MPME ;
  - u. Créer des bases de données profilées par secteur.

Le secteur des MPME a besoin d'un accompagnement particulier et urgent pour être l'élément moteur du programme d'industrialisation. Les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap et le secteur informel ont besoin de programmes spécifiques permettant à leurs entreprises de se développer et se diversifier dans tous les secteurs de l'économie.

M. Mohidin a mis l'accent sur les stratégies visant à exploiter le potentiel des pays grâce aux incubateurs d'entreprises, avec pour objectif général de promouvoir des partenariats innovants entre les MPME qui sont le moteur du développement économique et de la création d'emplois, et

---

le secteur public. Il a examiné les avantages des incubateurs pour les MPME, dont la plupart avait des intentions louables au départ mais s'était trouvée confrontée à plusieurs problèmes (manque d'intégration, absence de visibilité, éléments organisationnels et fonctionnels isolés, coûts élevés, vulnérabilité et manque d'efficacité) qui finissent par entraîner frustration et découragement.

Il a décrit le rôle joué par l'Association des incubateurs d'entreprise et de technologie d'Afrique australe dans la promotion et l'accompagnement des incubateurs par son action visant à renforcer les incubateurs d'entreprises technologiques en tant qu'instruments efficaces pour soutenir la croissance et le développement des MPME qui sont un vecteur de la croissance et du développement économiques. Cette association a contribué à la création d'écosystèmes entrepreneuriaux efficaces en mettant en relation des talents et mentors et des chaînes de valeur mondiales, en développant une culture d'entreprise fondée sur les meilleures pratiques, en mettant l'accent sur les avantages de la science et de la technologie, en facilitant la compréhension des lois et règlements et en faisant mieux comprendre la façon de naviguer dans cet environnement pour lancer une entreprise performante. M. Mohidin a examiné les obstacles auxquels se heurtaient les MPME lorsqu'elles s'efforçaient de pénétrer les marchés mondiaux et le marché sud-africain, et a insisté sur la nécessité de travailler en réseau et de trouver des partenaires dignes de confiance et reconnus officiellement.

---

# Annexe I

## Déclaration finale

*Forum régional des parties prenantes d'Afrique australe*

*Le secteur privé et l'intégration régionale en Afrique australe :*

*accélérer les possibilités d'investissement et de croissance*

*Lilongwe*

*11-13 juin 2018*

## Préambule

1. Organisé conjointement par le Bureau sous-régional en Afrique australe de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe et l'Africa Business Group (ABG), le Forum régional des parties prenantes d'Afrique australe s'est tenu à Lilongwe du 11 au 13 juin 2018 et était placé sous le thème « Le secteur privé et l'intégration régionale en Afrique australe : accélérer les possibilités d'investissement et de croissance ». Il avait pour objet d'offrir un cadre global, intégré et ouvert à tous, permettant à un large éventail de parties prenantes, dont le secteur privé, les communautés économiques régionales, les gouvernements des États membres, les institutions financières et les partenaires pour le développement, de poursuivre un dialogue approfondi axé sur l'élaboration de politiques et de programmes. Il s'agissait également de débattre de la mise en œuvre de stratégies visant à exploiter le potentiel du secteur privé pour accélérer l'intégration régionale, et en particulier le développement des marchés régionaux, en Afrique australe. Les participants se sont essentiellement intéressés à la manière dont le secteur privé pourrait être à la fois le moteur et le principal bénéficiaire du processus d'intégration régionale en Afrique australe grâce à des possibilités accrues d'investissement, de profit et de croissance dans la région.
2. Ce forum de haut niveau a attiré des chefs d'entreprise, des capitaines d'industrie et des acteurs du secteur financier de la région et d'ailleurs, des chambres de commerce et d'industrie, des hauts fonctionnaires, des communautés économiques régionales, l'Union africaine, la CEA, des organisations multilatérales et des organismes de développement, ainsi que des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes clés, dont la diaspora. Les participants venaient des pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Égypte, Eswatini, Jamaïque, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Zambie et Zimbabwe. Des représentants des États suivants étaient présents : Angola, Eswatini, Lesotho, Maurice, Mozambique, Zambie et Zimbabwe. Parmi les organisations représentées au Forum figuraient : l'ABG, l'Agence zambienne de développement, la Chambre de commerce nationale du Zimbabwe, l'Industrial Development Corporation of South Africa, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Banque de développement de l'Afrique australe

---

(DBSA), la Commission de l'Union africaine, le Southern Africa Trust, la Commission de la concurrence du COMESA, le Centre de droit commercial pour l'Afrique australe (TRALAC), le Conseil consultatif économique national de Zambie, le Conseil des opérateurs économiques du COMESA, le Programme infrastructure et commerce du NEPAD, Temo Ya Tlhabane Holdings, Reed Exhibitions Afrique, Thompsons Africa, la Confédération des industries du Zimbabwe, la Trade and Development Bank, la Fédération des femmes chefs d'entreprise du Mozambique (Femme), l'Association de gestion de la recherche et de l'innovation de l'Afrique australe et le Bureau du transfert de technologies, l'université du Cap occidental, la Fédération des milieux d'affaires d'Eswatini, l'Association des incubateurs d'entreprises et de technologie d'Afrique australe, la Fédération des associations de dédouanement et d'expédition, le Peritum Agri Institute, la Fondation du secteur privé du Lesotho, la National Clothing Retail Federation, la Chambre de commerce et d'industrie de Zambie, la Zambia Young Emerging Farmers, la Chambre de commerce et d'industrie des Seychelles, l'Union nationale des fermiers de Namibie, la Chambre de commerce du Lesotho, la Fondation du secteur privé tanzanien, la National Industrial Development Corporation of Swaziland, Africa Roundtable, l'Association des chambres de commerce et d'industrie de la SADC, l'Organisation régionale du tourisme de l'Afrique australe, la Fédération des employeurs du Swaziland, TPN Training and Recruitment, GIZ-CESARE, GrowAfrica et FINACCO Pty Limited, Tutwa Consulting et l'organisation partenaire du NEPAD Business Forum, Business Botswana, Nino's SA, l'Association des banques de la SADC, le Ministère des finances des Marrons d'Accompong (Jamaïque), le Conseil consultatif africain, Mzuzu Coffee, l'Alliance for African Partnership, la Confédération des chambres de commerce et d'industrie du Malawi (MCCCI), le bureau de pays de la Banque africaine de développement, USAID Malawi, la **Zambia National Broadcasting Corporation**, le **Zambia Daily Mail**, le **New African/African Interest Magazine**, le **Swazi Observer**, la **Malawi News Agency**, le **Times Group** et la CEA.

3. La cérémonie d'ouverture a été organisée conjointement avec le Forum d'investissement du Malawi (édition 2018). À cette occasion, des exposés ont été présentés par le directeur général du Malawi Investment and Trade Centre, Clement Kumbemba, et par le directeur général de la Commission des partenariats public-privé du pays, Jimmy Lipunga. Des allocutions ont en outre été prononcées par le Secrétaire général du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Sindiso Ngwenya ; par Said Adejumobi, au nom de la Secrétaire exécutive de la CEA, Vera Songwe ; par l'ambassadeur Auguste Ngomo, au nom du Président de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat ; par le Ministre des finances, de la planification économique et du développement du Malawi, Goodall Gondwe ; et par le Ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme du Malawi, Henry Mussa. Le discours liminaire a été prononcé par le Président du Malawi, Arthur Peter Mutharika.

4. Le programme du Forum des parties prenantes était le suivant :

Cérémonie d'ouverture.

- Contexte : « Le secteur privé et l'intégration régionale en Afrique australe : accélérer les possibilités d'investissement et de croissance ».

- 
- Le rôle moteur du secteur privé dans la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale.
  - Mettre en place des partenariats public-privé en vue d'accroître l'investissement dans les infrastructures régionales.
  - Accélérer l'investissement et le commerce transfrontières en faveur d'une plus grande intégration régionale en Afrique australe.
  - Tables rondes sectorielles tenues en parallèle : bonnes pratiques, mesures d'incitation, innovations, obstacles et recommandations.
  - Manifestation organisée en marge du Forum avec le Southern Africa Trust.
  - Questions transversales et recommandations relatives à l'intégration sectorielle.
  - Accompagner les micro, petites et moyennes entreprises et l'innovation pour créer un climat propice à une croissance économique régionale inclusive.
  - Cérémonie de clôture.

### **Principales observations**

5. Après la présentation des principaux rapports, les participants au Forum des parties prenantes :
  - a. Ont pris acte des progrès accomplis à l'échelle régionale et continentale dans l'élaboration de cadres, de politiques et de stratégies visant à favoriser l'intégration régionale, l'industrialisation, les chaînes de valeur régionales et le développement économique en Afrique australe et sur l'ensemble du continent, tout précisant qu'il était essentiel de transposer et mettre en œuvre ces cadres, politiques et stratégies, et de suivre les progrès accomplis ;
  - b. Ont souligné que le secteur privé devait participer plus avant aux processus d'intégration régionale afin de jouer un rôle moteur et de tirer les avantages découlant d'une amélioration des possibilités d'investissement, des profits et de la croissance du secteur ;
  - c. Ont noté que le secteur privé devait participer davantage au processus d'élaboration des politiques relatives à l'intégration régionale, à l'industrialisation et au développement économique, y compris aux négociations commerciales menées à l'échelle régionale et continentale ;
  - d. Ont affirmé que les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) avaient encore du mal à tirer parti des possibilités offertes par l'expansion des marchés dans le cadre du processus d'intégration régionale. Les principaux bénéficiaires restent les grandes entreprises, dont la plupart sont concentrées dans les secteurs du commerce, des communications et des services ; il convient donc d'adopter des stratégies appropriées en vue d'intégrer les MPME dans le processus d'intégration régionale et de leur permettre d'en récolter les fruits ;

- 
- e. Ont relevé que la circulation de l'information était primordiale pour permettre au secteur privé de tirer parti des possibilités découlant de l'expansion des marchés et d'exploiter le potentiel d'investissement de la région. Il importe notamment de diffuser les informations utiles et disponibles sur les organisations régionales du secteur privé qui encouragent les investissements communs, sur les chaînes de valeur régionales, sur les divers protocoles et stratégies qui concernent le secteur privé et lui sont bénéfiques, et sur la facilitation des flux commerciaux dans la région ;
  - f. Ont mis en évidence le manque d'efficacité aux postes-frontières, notamment la lenteur du processus de dédouanement des marchandises, l'absence de la technologie nécessaire, le manque d'uniformité des règles au sein des pays et entre eux, l'absence de dispositifs régionaux d'assurance uniformes et l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée ;
  - g. Ont souligné que les acteurs du commerce informel transfrontières, et en particulier les femmes, avaient du mal à comprendre les politiques, protocoles et procédures concernant le commerce transfrontières, n'avaient pas accès à l'information sur leurs droits et faisaient face à une grave pénurie d'installations, notamment pour le stockage et d'autres services généraux ;
  - h. Ont rappelé que les politiques d'indigénisation pouvaient servir à favoriser l'émancipation économique locale des citoyens mais qu'elles exigeaient toutefois un examen attentif de la qualité, des normes, des mérites, de l'efficacité et de la productivité ;
  - i. Se sont félicités de l'élaboration en cours, par la CEA, de l'indice-pays des affaires dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine. Cet outil aidera les États membres à suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'accord portant création de cette zone. L'établissement d'une base de référence pourrait par ailleurs faciliter le suivi ;
  - j. Ont souligné le manque de données sur les MPME, en particulier de données désagrégées, qui permettraient de suivre plus facilement les progrès réalisés sur les plans de la représentation des sexes, de la participation des jeunes et de l'activité économique informelle ;
  - k. Se sont dits préoccupés par le caractère fragmenté des associations du secteur privé, qui les empêche de parler d'une seule voix sur les questions concernant les entreprises privées qu'elles représentent ;
  - l. Ont convenu qu'il incombait à la fois à l'État et au secteur privé d'élaborer une stratégie de commercialisation des biens et services marchands ;
  - m. Ont constaté qu'une plus grande interaction entre les grandes entreprises et les MPME était nécessaire pour encourager les liens en amont et en aval, pour renforcer l'entrepreneuriat local et pour créer des emplois et développer les compétences ;
  - n. Ont reconnu que les partenariats public-privé connaissaient un succès croissant, tout en faisant remarquer que ceux-ci pouvaient se substituer à un État opérationnel et compétent. Or, l'État étant responsable au premier chef de la fourniture des biens publics (soins de santé de qualité,

---

assainissement et distribution de l'eau, par exemple), il est impératif qu'il ne se décharge pas de cette responsabilité sur les partenariats public-privé. Un État opérationnel est également indispensable pour réglementer le régime des partenariats public-privé ;

- o. Ont noté que les partenariats public-privé étaient exposés à des risques politiques, en particulier lors d'un changement de gouvernement ;
- p. Ont souligné que le manque de moyens financiers empêchait les entrepreneurs locaux de participer à des accords de partenariat public-privé, dont une part importante est, par voie de conséquence, conclue avec des entreprises étrangères. Les participants au forum ont également fait remarquer que les communautés locales se trouvant à proximité de projets de partenariat public-privé avaient tendance à ne pas en récolter les fruits ;
- q. Ont mis en évidence le soutien et les possibilités que la diaspora pourrait offrir en investissant dans la région et sur le continent, et ont pris acte des investissements qu'elle effectue actuellement dans le secteur énergétique africain ;
- r. Ont reconnu que le caractère non convertible ou non échangeable de la plupart des monnaies nationales entravait les échanges régionaux et transfrontaliers de biens et de services, contraignant les acteurs du marché, notamment les MPME, à utiliser des espèces ou à effectuer des transactions en dollars et, partant, entraînant des pressions sur les taux de change.

## **Recommandations**

- 6. Sur la base de ces observations, les participants ont formulé les recommandations suivantes :
  - a. Le secteur privé et les autres acteurs clés, dont les États, les communautés économiques régionales, l'Union africaine, la CEA et les partenaires pour le développement, doivent veiller à un meilleur partage de l'information et débattre davantage des orientations des politiques afin d'améliorer la coordination et d'aider le secteur privé à devenir le moteur du processus d'intégration régionale et à en récolter les fruits. Il faut donc vivement encourager l'organisation de manifestations telles que le Forum des parties prenantes organisé par la CEA, l'Union africaine et l'ABG.
  - b. Le secteur privé devrait participer à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des protocoles, stratégies et programmes régionaux ayant trait à l'industrialisation, aux chaînes de valeur régionales, au commerce transfrontières, au développement du secteur privé et aux négociations commerciales.
  - c. Les États devraient se concentrer davantage sur les coûts et les avantages à long terme des accords et protocoles régionaux et continentaux, plutôt que sur l'augmentation des recettes à court terme.
  - d. Les États et les communautés économiques régionales devraient veiller à ce que les contrôles aux postes-frontières soient plus efficaces et plus fluides, de manière à faciliter et à accélérer



---

le passage des camions ainsi que les autres échanges commerciaux. Il conviendrait, à cet effet, de garantir le dédouanement rapide des marchandises grâce à l'utilisation de la technologie, d'uniformiser les règles entre les pays, de mettre à disposition une main-d'œuvre suffisamment qualifiée et de faciliter le mouvement transfrontières des personnes.

- e. Un soutien accru doit être apporté aux acteurs du commerce informel transfrontières, et en particulier aux femmes, afin de leur donner les moyens de comprendre les politiques, protocoles et procédures relatifs au commerce transfrontières, d'être informés de leurs droits et d'avoir accès à des installations de stockage et à des services financiers et généraux.
- f. Les pays d'Afrique australe ont des économies essentiellement agraires, la plupart de leurs citoyens travaillant encore dans le secteur agricole ; il faut donc y favoriser le développement de l'agro-industrie, l'amélioration de la productivité agricole ainsi que les chaînes de valeur régionales agricoles.
- g. Les États devraient mettre en œuvre des politiques d'indigénisation en suivant une démarche de planification stratégique efficace, en tenant dûment compte des normes et des critères de la qualité et de la productivité et en encourageant l'émancipation économique des citoyens. Les politiques d'indigénisation ne devraient ni être employées de manière aléatoire ou irréfléchie, ni inciter à l'inefficacité, au favoritisme et à la médiocrité.
- h. Les États devraient rapidement transposer à l'échelle nationale les accords, les stratégies et les protocoles relatifs au commerce et aux investissements régionaux, afin que le secteur privé puisse tirer parti des avantages économiques de l'intégration régionale.
- i. Les États devraient mettre en place des mécanismes visant à encourager l'investissement étranger direct, notamment dans le secteur agricole, afin de créer des liens en amont et en aval avec des MPME locales, de renforcer les capacités et de créer des emplois.
- j. Les acteurs publics et privés concernés devraient aider les associations professionnelles à renforcer leurs capacités, à améliorer leur organisation et à mettre en place des mécanismes institutionnels leur permettant de se faire entendre sur des questions nationales et régionales (par exemple, le Conseil national de développement économique et de la main-d'œuvre en Afrique du Sud).
- k. Les partenariats public-privé sont salutaires et doivent être encouragés, mais ils ne peuvent remplacer le rôle de l'État en matière de fourniture des biens publics et de réglementation de l'économie. L'État doit assumer l'entière responsabilité de la fourniture des biens et services publics essentiels et axer davantage les partenariats public-privé sur les activités économiques et génératrices de revenus.
- l. Afin de pérenniser les partenariats public-privé, il convient d'engager des consultations avec le secteur privé, les communautés concernées et les autres parties prenantes ; un tel processus permettra de renforcer les responsabilités de ces partenariats et d'améliorer leur structure.

- 
- m. Représentant la sixième région d'Afrique, la diaspora devrait être encouragée à investir, à s'associer à des entreprises locales, à promouvoir les voyages d'affaires et à établir des liens avec le secteur privé dans la région et sur l'ensemble du continent.
  - n. Il convient de mettre au point un système régional de paiement sans espèces (électronique) qui permettrait aux acteurs du marché, y compris aux MPME, d'effectuer des transactions sans utiliser d'argent liquide ou sans passer par le dollar, afin de faciliter le commerce régional de biens et de services, d'atténuer les pressions sur les taux de change des monnaies nationales et de supprimer les risques liés au transport d'argent liquide et aux transactions en espèces par-delà les frontières.

### **La voie à suivre**

- 7. Les participants ont remercié les organisateurs du Forum et les ont encouragés à continuer d'organiser des manifestations de ce type avec le secteur privé. Ils leur ont par ailleurs demandé de distribuer la déclaration finale aux principales parties prenantes nationales et régionales.

**Fait à Lilongwe,**

**le 13 juin 2018**

---

## Annexe II

### Programme du Forum

#### Jour 1 : Dialogue public-privé : accélérer l'intégration régionale :

<b>8 heures - 9 heures</b>	Accréditation et inscriptions
<b>9 heures -12 h 30</b>	<b>Cérémonie d'ouverture conjointe avec le Forum d'investissement du Malawi (édition 2018)</b> (Centre international de conférences de Bingu)
<b>12 h30 – 13 heures</b>	Départ pour l'hôtel Sunbird
<b>13 heures – 14 h 30</b>	Déjeuner
<b>14 h 30-15 h 45</b>	Contexte général : le secteur privé et l'intégration régionale en Afrique australe : accélérer les possibilités d'investissement et de croissance  <b>Président :</b> <b>Willard L. Manungo</b> , secrétaire permanent, Ministère des finances et du développement économique, Zimbabwe  <b>Koffi Elitcha</b> , spécialiste des affaires économiques (Adjoint de 1 <sup>ère</sup> classe), Bureau sous-régional en Afrique australe de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)  <b>Amany Asfour</b> , présidente du Conseil des entreprises du COMESA  <b>Kipson Gundani</b> , directeur général de l'Association des chambres de commerce et d'industrie de la SADC
<b>15 h 45 – 16 heures</b>	Pause-café et thé

*La séance plénière sera consacrée à la présentation de documents de référence dans lesquels seront analysées les tendances des processus d'intégration régionale en Afrique australe. Cette analyse se fondera sur l'examen des cadres institutionnels et politiques, en portant une attention particulière au commerce, à l'industrialisation et au développement des infrastructures, ainsi que au rôle du secteur privé. Plus particulièrement, les exposés permettront de cerner les problèmes auxquels se heurte le secteur privé quand il souhaite investir dans les chaînes de valeur régionales ou contribuer à leur renforcement et seront aussi l'occasion d'examiner les principales possibilités d'investissement et de croissance pour le secteur. Des recommandations stratégiques préliminaires seront soumises à l'examen des participants.*

---

16 heures – 17 h 30

Le rôle moteur du secteur privé dans la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale

**Président :** Busi Mabuza, président du Conseil d'administration, Industrial Development Corporation (Afrique du Sud)

**Jamie Macleod**, Commission économique pour l'Afrique (CEA), indice-pays des affaires dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine

Lesley Wentworth, Southern Africa Business Forum

**Oswald Chinyamakobvu**, Commission de l'Union africaine

### **17 h 30 – 18 h 30      Travail en réseau/ Exposition**

*Les participants à la séance plénière débattront des principales composantes de la zone de libre-échange continentale et de la manière dont le secteur privé peut servir de moteur à chacune d'elles, lui permettant d'en tirer des avantages économiques considérables. Les exposés insisteront sur les mesures prises par les communautés économiques régionales, les partenaires pour le développement et les institutions financières de développement pour accompagner le secteur privé dans ce rôle moteur pour que la zone de libre-échange continentale gagne du terrain.*

### **18 h 30 – 20 h 30      Dîner et cocktails**

Jour 2 : Ateliers d'intégration sectorielle : lever les obstacles – développer les chaînes de valeur et les partenariats au niveau régional

### **9 heures -10 h 15      Mettre en place des partenariats public-privé en vue d'accroître l'investissement dans les infrastructures régionales**

Président : **Ambassadeur Timothy MacPherson**, Marrons (Jamaïque)

**Frank Mvula**, Bureau de pays de la Banque africaine de développement, Malawi

**Snowden Mmadi**, expert technique en infrastructure du NEPAD

**Sofia Cassimo**, vice-présidente, Femme, Mozambique

**Iouana Pillay**, chambre de commerce et d'industrie des Seychelles

---

*La séance plénière portera essentiellement sur les avantages offerts par les partenariats public-privé pour dynamiser les infrastructures aux niveaux national et international ou en mettre en place de nouvelles et appuyer ainsi l'intégration régionale, la facilitation du commerce et l'investissement. Des exemples de réussite seront mis en lumière et des recommandations seront proposées sur la manière de renforcer les cadres législatif et institutionnel des partenariats public-privé dans les États membres afin de stimuler les investissements internationaux, en particulier, et le développement économique et le commerce en général, à l'intérieur des pays et entre les pays.*

**10 h 15 -11 h 30 Accélérer l'investissement et le commerce transfrontières en vue d'une plus grande intégration régionale en Afrique australe**

Président : **Chancellor Kaferapanjira**, directeur général, Confédération des chambres de commerce et d'industrie du Malawi

**Betty Chinyamunyamu**, directrice générale, NASFAM (ou personne désignée)

**George Lipimile**, président du Conseil d'administration du TRALAC et Directeur général de la Commission de la concurrence du COMESA

**Thabo Qhesi**, directeur général, Fondation du secteur privé, Lesotho

**Joseph Musariri**, Fédération des associations de dédouanement et d'expédition

**Devine Ndhlukula**, directeur général, Securico

*La séance plénière sera consacrée aux mesures d'accompagnement des investissements transfrontières : adoption de politiques appropriées, mise en œuvre de protocoles régionaux, développement de l'infrastructure, l'interaction et soutien interentreprises, accès au financement et à l'administration transfrontalière. Tous ces éléments ont pour objet d'inciter le secteur privé à rechercher des possibilités d'investissement selon les pays. La question des obstacles tarifaires et non tarifaires sera abordée en vue de rechercher les moyens de les éliminer rapidement.*

**11 h 30 -12 heures** Pause-café et thé et début des tables rondes sectorielles tenues en parallèle

**12 heures -13 h 15 Tables rondes sectorielles tenues en parallèle : bonnes pratiques, mesures d'incitation, innovations, obstacles et recommandations**

Industrie manufacturière	Agriculture et secteur agroindustriel	Tourisme
<p>Johansein Rutaiwa, secrétariat de la SADC</p> <p>Dephine Mazambani, Confédération des industries du Zimbabwe</p> <p>Michael Lawrence, National Clothing Retail Federation</p> <p>Mtetwa Bachazile, Ministère du commerce, Eswatini</p> <p>T. Mugaga, Agence de développement du Zimbabwe</p>	<p>Yunike Phiri Nhari, président, Zambia Young Emerging Farmers Association</p> <p>Belinda Louw, Peritum Agri Institute</p> <p>Brenda Tlhabane, membre de la direction, Temo Ya Tlhabane Holdings</p> <p>Mushokabanji Mwilima, Union nationale des fermiers de Namibie</p> <p>Bernard B. Kaunda, directeur général par intérim, Mzuzu Coffee</p> <p>Peter Boone, directeur du Bureau, Projet « Feed the Future » de l'USAID (Agence des États-Unis pour le développement international), Malawi</p>	<p>Thembi Kunene-Msimang, directeur général, Organisation régionale du tourisme pour l'Afrique australe</p> <p>Andre Paul, Ministère du commerce, Maurice</p> <p>Papy Luzala, responsable du mécénat, Reed Exhibitions Afrique</p> <p>Themba Ndayi, responsable satisfaction clients, Afrique et Moyen-Orient, Thompsons Africa</p> <p>O. Mungule, Conseil consultatif économique national de Zambie</p>
<p>Modératrice: Lucy Nampemba, Zambia National Broadcasting Corporation</p>	<p>Modérateur : Kipson Gundani, directeur général, Association des chambres de commerce et d'industrie de la SADC, et Directeur général, African Roundtable</p>	<p>Modératrice : Angela Chishimba, rédactrice en chef adjointe, Zambia Daily Mail</p>

**13 h 15 -14 h 30**

**Pause déjeuner**

**14 h30 -15 h45**

**Tables rondes (suite)**

Services financiers	Commerce
<p>G. Mamba, Trade and Development Bank</p> <p>Khetsiwe Mdluli-Dube, responsable du développement des entreprises, Swaziland Industrial Development Company</p> <p>N. Sululo, National Development Agency, Mozambique</p> <p>John Mulongoti, Ministère du commerce, Zambie</p> <p>R. Rantsane, Ministère du commerce, Lesotho</p> <p>William Lugemwa, DBSA, Principal Deal Originator for SADC</p>	<p>Prisca Chikwashi, chambre de commerce et d'industrie de Zambie</p> <p>Boitumelo Gofhamodimo, consultant indépendant</p> <p>Azeem Salehmohammed, Agence mauricienne de développement, Maurice</p> <p>Chimombe, Ministère du commerce, Zimbabwe</p> <p>Flavia Gomes, National Development Agency, Angola</p> <p>Carla Guilaze Soto, Ministère du commerce, Mozambique</p>
<p>Modérateur: Nozipho Sibiyi, Swazi Observer, journaliste</p>	<p>Modérateur: Baffour Ankomah, éditorialiste, New African</p>

*Les séances spéciales de la deuxième journée tenues en parallèle porteront sur des questions sectorielles. Des précisions seront apportées sur les bonnes pratiques et les participants débattront des mesures d'incitation publiques qui ont donné de bons résultats grâce à l'expansion du commerce international et à l'innovation qui pourraient aussi avoir pour effet d'accroître l'intégration régionale et le commerce. Divers obstacles rencontrés par les secteurs feront l'objet d'un débat et des solutions seront proposées. Dans l'ensemble, les séances porteront sur les stratégies de développement sectorielles visant à accompagner le secteur privé dans le contexte de l'intégration régionale.*

---

<b>15 h 45- 16 heures</b>	<b>Pause-café et thé</b>
<b>16 heures – 18 heures</b>	<b>Exposition   B 2 B   Travail en réseau</b>
<b>18 heures – 20 h 30</b>	<b>Dîner de gala du Forum offert par la SARIS</b>

**Jour 3 : Exploiter les possibilités offertes par les modèles de partenariat public-privé**

9 heures - 10 h 15	Questions transversales et recommandations relatives à l'intégration sectorielle
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Agriculture et secteur agroindustriel</li><li>• Tourisme</li><li>• Industrie manufacturière</li><li>• Services financiers</li><li>• Commerce</li></ul>

*La présente séance a pour but de donner aux participants du secteur privé la possibilité d'interagir et d'échanger des idées, une démarche dans l'intérêt de tous en dehors du cadre du Forum. Les PME, en particulier, trouveront le travail en réseau avec les grandes entreprises utile pour créer des liens en amont et en aval par-delà les frontières, ainsi que pour soutenir le développement de l'entrepreneuriat, en particulier chez les femmes et les jeunes.*

*La séance plénière rend compte des séances spéciales de la deuxième journée tenues en parallèle, en mettant l'accent sur les questions clés et les recommandations. Elle permettra de faire la synthèse des questions transversales et de formuler des recommandations.*

---

**10 h 15 – 10 h 30**      **Pause-café et thé**

10 h 30 -11 h 45

Accompagner les PMME et l'innovation : créer un climat propice à une croissance économique régionale inclusive

Président : **Ulrich Klins**, directeur de programmes, Business for Development Pathfinder, Southern Africa Trust, Afrique du Sud

**Janine Chantson**, présidente, Association de gestion de la recherche et de l'innovation de l'Afrique australe, Cheffe du Bureau de transfert de technologies, université du Cap occidental

**Rangarirai Machedze**, Conseil des organisations non gouvernementales de la SADC

**Duduzile Dlamini Nhlengethwa**, directeur général, Fédération des milieux d'affaires d'Eswatini

**Zaid Mohidin**, président, Association des incubateurs d'entreprises et de technologie d'Afrique australe

*Consciente du rôle crucial des PME dans la création d'emplois, le développement de l'esprit d'entreprise et l'autonomisation des femmes et des jeunes, la séance est consacrée au recensement des possibilités offertes aux PME dans un contexte d'intégration régionale. Elle permet en outre de définir la façon dont les acteurs publics, privés et régionaux peuvent accompagner les PME à travers de multiples actions (élaborations de politiques, renforcement des capacités, le financement et établissement de liens en aval et en amont dans différents secteurs dans toute l'Afrique australe.*

**11 h 45 – 12 h 30**      **Discussion et adoption de la déclaration commune**

**12h 30 – 13 heures**      **Cérémonie de clôture**



---

## Annexe 3

Liste des participants

Forum des parties prenantes

« Secteur privé et intégration régionale en Afrique australe :  
accélérer les possibilités d'investissement et de croissance »

Lilongwe

11 - 13 juin 2018

Amilcar M. Bartolomeu, responsable du commerce, Ministère du commerce, Palacio de Uidzo, Porto de Luanda, Luanda (Angola). Courriel : ivinita1968@hotmail.com.

Ramolise Rantsane, responsable du suivi et de l'évaluation, Ministère du commerce et de l'industrie, P.O. Box 747, Maseru (Lesotho). Courriel : ramoliserantsane@ymail.com.

Andre Paul, analyste principal, chargé des questions industrielles, Division de l'industrie, Ministère de l'industrie, du commerce et de la protection des consommateurs, Royal Road, Grand Baie (Maurice). Courriel : apaul@govmu.org.

Zamanyambose Mtetwa, directeur, chargé des questions industrielles, Ministère du commerce et de l'industrie, P.O. Box 451, Mbabane, Eswatini. Courriel : mtetwa.bachazile@gmail.com.

John Mulongoti, directeur, chargé des questions industrielles, Ministère du commerce et de l'industrie of Commerce, P.O. Box 31968, Lusaka (Zambie). Courriel : yoannes18@yahoo.co.uk.

Shaw Chimombe, Directeur adjoint par intérim, chargé du commerce international, Ministère de l'industrie, du commerce et des entreprises, Private Bag CY7708, Causeway, Harare (Zimbabwe). Courriel : chimombeshaw@gmail.com.

Willard Manungo, Secrétaire au Trésor, Ministère des finances et du développement économique, Private Bag 7105, Causeway, Harare (Zimbabwe). Courriel : wlmanungo@yahoo.com.

Kudakwashe Mudereri, économiste en chef, Ministère des finances et du développement économique, Private Bag 7705, Causeway, Harare (Zimbabwe). Courriel : kmudereri@gmail.com.

Peter Chifunyise, Chef de mission adjoint, Ambassade du Zimbabwe, P.O. Box 30187, Lilongwe (Malawi). Courriel : pchifunyise@gmail.com.

---

Nicolau Sululo, directeur national, Ministère de l'industrie et du commerce, Département du commerce, P.O. Box 1831, Maputo (Mozambique). Courriel : nicksululo@yahoo.com.

Takunda Mugaga, directeur général, chambre de commerce du Zimbabwe, 5th Floor, Zambia House, Cnr. J. Nyerere/K. Nkrumah Ave, Harare (Zimbabwe). Courriel : ceo@zncc.co.zw.

Busisiwe Mabuza, Président, Industrial Development Corporation – Afrique du Sud, 80 Christine Road, Lynwood Glen, Pretoria 0081, (Afrique du Sud). Courriel : busim@idc.co.za.

Johansein Rutaihwa, administrateur principal des programmes, Département du commerce, Comité de développement de l'Afrique australe (SADC), Private Bag 0095, Gaborone (Botswana). Courriel : jrutaihwa@sadc.int.

William Lugemwa, Principal Deal Originator for SADC, Banque de développement de l'Afrique australe, P.O. Box 1234, Midrand 1685 (Afrique du Sud). Courriel : williaml2@dbsa.org.

Rakoloti, Banque de développement de l'Afrique australe, P.O. Box 1234, Midrand 1685 (Afrique du Sud).

Oswald Chinyamakobvu, conseiller technique principal, infrastructures de qualité, TBT & SPs, Commission de l'Union africaine, Département du commerce et de l'industrie, P.O. Box 3243, Addis Abeba (Éthiopie). Courriel : ochinyamakobvu@gmail.com; chinyamakobvu@africa-union.org.

Ullrich Klins, directeur de programmes – Private Public Partnerships, Southern Africa Trust, 45 Kyalami Blvd, Midrand 1684, (Afrique du Sud). Courriel : uklins@southernafricatrust.org.

Oswald Mungule, analyste principal des politiques, Conseil consultatif économique national de Zambie, P.O. Box 32032, Lusaka (Zambie). Courriel : munguleneac@zamtel.zm.

Boitumelo Faxmodem, spécialiste du commerce international, consultant indépendant, P.O. Box 404466, Gaborone (Botswana). Courriel : sendy2550@gmail.com.

Amany Asfour, présidente du Conseil des entreprises du COMESA, 14 Syria Street, Mohandseen, Le Caire (Égypte). Courriel : asfour2712@yahoo.com.

Snowden Mmadi, expert technique en infrastructure du NEPAD – Programme des infrastructures et du commerce, c/o COMESA, P.O. Box 30051, Lusaka (Zambie). Courriel : snowdenm@nepad.org.

Brenda Saskia Tlhabane, directrice, Temo Ya Tlhabane Holdings, P.O. Box 38879, Faerie Glen, Pretoria 0043, (Afrique du Sud). Courriel : brenda@tyth.co.za.

Papy Luzala, responsable des ventes et du mécénat – Reed Exhibitions, Afrique (Pty) Limited, 34 Culross Road, Bryanston, Johannesburg (Afrique du Sud). Courriel : papy.luzala@reedexpoafrica.co.za.

---

Thembalihle Ndayi, responsable Grands comptes et chef des ventes – Canada, Afrique et Moyen-Orient, Thompsons Africa, 19 Prior Road, Ashley, Pinetown, Durban (Afrique du Sud). Courriel : Themba.ndayi@thompsnsafrica.co.za.

Dephine Mazambani, économiste en chef, Confédération des industries du Zimbabwe, 19 Medway Sentosa, Mabelreign, Harare (Zimbabwe). Courriel : dephine.mazambani@gmail.com.

Gloria Mamba, Coverage Executive - Southern Africa, Trade and Development Bank, 197 Lenana Place, Nairobi (Kenya). Courriel : Gloria.mamba@tdbgroup.org.

Sofia Cassimo, vice-Présidente, Fédération des femmes chefs d'entreprise du Mozambique (Femme), Rua Jose Mateus No. 118 5 DTO, Maputo (Mozambique). Courriel : sofia@femme.org.mz.

Janine Chantson, membre du Comité, Association de gestion de la recherche et de l'innovation de l'Afrique australe / université du Cap occidental – Bureau de transfert de technologies, Private Bag X17, Belleville, Le Cap (Afrique du Sud). Courriel : jtchantson@gmail.com.

Dudzile Dlamini Nhlengethwa, directeur général, Fédération des milieux d'affaires d'Eswatini, P.O. Box 1035, Matsapha (Eswatini). Courriel : duduzile1014@gmail.com.

Zaid Mohidin, président, Association des incubateurs d'entreprise et de technologie d'Afrique australe, P.O. Box 799, Bergbron 1712, Johannesburg (Afrique du Sud). Courriel : zaidm@sabtia.org.za.

Joseph Musariri, Immediate Past President, Fédération des associations de dédouanement et d'expédition, Office 6, Block 2, Longchen Plaza, Belvedere, Harare (Zimbabwe). Courriel : joseph.musariri@yahoo.com.

Belinda Louw, directrice, Peritum Agri Institute, P.O. Box 26521, Langenhoven Park 9330, Bloemfontein (Afrique du Sud). Courriel: belinda@peritumagri.com.

Thabo Qhesi, directeur général, Fondation du secteur privé du Lesotho, P.O. Box 2562, Maseru (Lesotho). Courriel : qhesit@gmail.com.

Michael Lawrence, directeur exécutif, National Clothing Retail Federation, 7 Parkchester Avenue, Pinelands, Le Cap (Afrique du Sud). Courriel : michaell@ncrfsa.org.

Prisca Mwansa Chikwashi, directrice, Chambre de commerce et d'industrie de Zambie, P.O. Box 30844, Lusaka (Zambie). Courriel : ceo@zacci.co.zm; secretariat@zacci.co.zm.

Yunike Phiri, directrice, Zambia Young Emerging Farmers, P.O. Box 320313, Lusaka (Zambie). Courriel : yunikephiri34@gmail.com.

Iouana Pillay, Secrétaire générale de la chambre de commerce et d'industrie des Seychelles, P.O. Box 1399 (Seychelles). Courriel : sg@scci.sc.

---

Immanuel Mushokabanji Mwilima, directeur exécutif, Union nationale des fermiers de Namibie, P.O. Box 3117, Windhoek (Namibie). Courriel : mushoimms@gmail.com.

Fako Hakane, Secrétaire Général, chambre de commerce et d'industrie du Lesotho, P.O. Box 79, Maseru 100 (Lesotho). Courriel : fhakane@yahoo.com.

Godfrey Simbeye, directeur exécutif, Fondation du secteur privé de la Tanzanie, P.O. Box 11313, Dar es Salaam, République-Unie de Tanzanie). Courriel : godfreysimbeye@gmail.com.

Khetsiwe Mdluli-Dube, Business Development Manager, Swaziland Industrial Development Company, P.O. Box 6374, Mbabane (Eswatini). Courriel : khetsiwed@sidc.co.sz.

Kipson Gundani, directeur général - Africa Roundtable; Association des chambres de commerce et d'industrie de la SADC, No. 24 Wembley Drive, Eastlea, Harare, (Zimbabwe). Courriel : kipson.gundani@gmail.com

Thembekile Kunene, directeur général, Organisation régionale du tourisme d'Afrique australe, Unit 2, No. 12 Davies Road, Bryanston 2191, Johannesburg (Afrique du Sud). Courriel : thembi@retosa.co.za.

Fikile Nkosi, Vice President, chargé du commerce, Fédération des employeurs du Swaziland, PO Box 68, Mbabane (Eswatini). Courriel : nmkhonta@nedbank.co.sz.

Teboho Ntsihlele, membre de la direction, TPN Training and Recruitment, 64 Montserrat, Pineslopes, Johannesburg (Afrique du Sud). Courriel : teboho@tpntrading.co.za.

Lindani Ndlovu, conseiller technique, GIZ-CESARE, Gaborone (Botswana). Courriel : lindani.ndlovu@giz.de.

Seth Akweshie, directeur général, FINACCO Pty Limited, P.O. Box 1363, Gaborone (Botswana). Courriel : sethakkweshie@gmail.com.

Lesley Wentworth, directeur général, Tutwa Consulting and NEPAD Business Forum Partner Org., Bergbron, 1709, Johannesburg (Afrique du Sud). Courriel : lawentworth@gmail.com.

Norman Moleele, directeur général par intérim, Business Botswana, P.O. Box 432, Gaborone (Botswana). Courriel : nmoleele@bb.org.bw.

Maxine Hlaba, cadre, Association des banques de la SADC, P.O. Box 61674, Marshalltown 2107, Johannesburg (Afrique du Sud). Courriel : maxineh@sadcbanking.org.

Timothy Macpherson, Ministre des finances, Accompong (Jamaïque). Muellerweg 6b, 82420 Diedorf (Allemagne). Courriel : tm@timothymcpherson.com.

Francois Ndengwe, président, Conseil consultatif africain, 3, rue de Bruxelles, Ocean, (Maroc). Courriel : amepya2@gmail.com.

---

Bernard B. Kaunda, directeur général, Mzuzu Coffee, P.O. Box 20133, Mzuzu, (Malawi). Courriel : bbkaunda@gmail.com.

Douglas Sanyahumbi, consultant en gestion de l'innovation – consultant indépendant, c/o A. Sanyahumbi, Private Bag, B-397, Baylor Centre of Excellence, Lilongwe, (Malawi). Courriel : dougsanyas@gmail.com.

Chancellor Kaferapanjira, directeur exécutif, Confédération des chambres de commerce et d'industrie du Malawi, P.O. Box 258, Blantyre (Malawi). Courriel : ckaferapanjira@mccci.org.

William Peter Mwale, directeur exécutif national/président, Association nationale des PME, Private Bag B429, Lilongwe (Malawi). Courriel : williammwale91@yahoo.com.

Frank Mvula, responsable de pays à la Banque africaine de développement, Africa Development Bank, Lilongwe (Malawi). Courriel : fmvula@afdb.org.

George Lipimile, président du Conseil d'administration de TRALAC, et directeur général de la Commission de la concurrence du COMESA. Courriel : glipimile1956@gmail.com.

Carl Larkins, chef de projet, projet de diversification Ag USAID (Agence des États-Unis pour le développement international, USAID Ag Diversification Project, Lilongwe (Malawi). Courriel : Carl.Larkins@ftfagdiv.com.

Chitsa Muyayi, directeur général, Yewo Trading, P.O. Box 1962, BT, Blantyre, (Malawi). Courriel : chitsa02@gmail.com.

Aysha Johnson, conseiller pour le développement du secteur privé, Département du développement international (DFI), Haut-commissariat du Royaume-Uni, Lilongwe (Malawi). Courriel : aysha-johnson@dfid.gov.uk.

Aubrey Mchonkhwe, directeur exécutif, Foundation for AgriBusiness and Youth Empowerment, P.O. Box 314, Lilongwe (Malawi). Courriel : fayemalawi@gmail.com.

Bhimmy Bhagwanji, Bhagwanji Button Mushroom Production, P.O. Box 644, Lilongwe (Malawi). Tél. mobile : +265995638174.

Média (régionaux)

Lucy Nampemba, journaliste, Zambia National Broadcasting Corporation, P.O. Box 50015, Lusaka, Zambia. Courriel : lucynampemba@yahoo.com.

Angela Chishimba, rédactrice en chef adjointe, Zambia Daily Mail, P.O. Box 31421, Lusaka (Zambie). Courriel : angelasweetness2000@yahoo.co.uk.

Baffour Ankomah, éditorialiste, New African/African Interest Magazine, Umguza Close, Wilmington Park, Harare (Zimbabwe). Courriel : baffank@gmail.com.

---

Nozipho Sibiyi, journaliste, Swazi Observer, P.O. Box 678, Manzini (Eswatini). Courriel : nsibiya@webmail.co.za.

Média (locaux)

Chikondi Chimala, chargé de l'information/journaliste, Malawi News Agency, Private Bag 310, Lilongwe (Malawi). Courriel : chimacc@gmail.com.

Sungani Nyoni, grand reporter, Malawi News Agency, Private Bag 310, Lilongwe (Malawi). Courriel : sungisayi@gmail.com.

Rebecca Chimjeka, journaliste économique, Times Group, Lilongwe (Malawi). Courriel : maketafa@gmail.com.

Manyamba Nyasulu, directeur général, Kasupe Radio, P.O. Box 591, Lilongwe (Malaw). Tél. mobile : 265995068488.

Emmanuel Ray Manyamba, directeur de la photographie, Lightworks Multimedia, Lilongwe (Malawi). Courriel : manyamba21@gmail.com.

Clement Banda, Directeur de la création, Lightworks Multimedia, Lilongwe (Malawi). Courriel : clementbanda@gmail.com.

Francis Manjakawawa, caméraman, Lightworks Multimedia, Lilongwe (Malawi). Tél mobile : +265995401566.

Moses Kathumba, photographe, Lightworks Multimedia, Lilongwe (Malawi). Tél mobile : +265881470567.

Moses Nankhonya, rédacteur technique adjoint, Nation Publications Limited, Private Bag B419, Lilongwe (Malawi). Courriel : chisalejn@gmail.com.

Christopher Jimu, journaliste, Nation Publications Limited. Private Bag B419, Lilongwe (Malawi). Courriel : chrisrubbers@gmail.com.

James Kumwembe, journaliste, Malawi Voice News, P.O. Box 791, Lilongwe (Malawi). Courriel : kumwembejames@gmail.com.

Institutions partenaires chargées de l'organisation

Africa Business Group (ABG)

Michael Sudarkasa, directeur général, Africa Business Group, The Business Centre, Fourways 2191, Johannesburg (Afrique du Sud). Courriel : michael@abghq.com.

---

Mziwenkosi Donga, responsable des projets agricoles, Africa Business Group, The Business Centre, Fourways 2191, Johannesburg (Afrique du Sud). Courriel : muzi@abghq.com.

Beryl Agengo, chef de service- Events, Africa Business Group, The Business Centre, Fourways 2191, Johannesburg (Afrique du Sud). Courriel : beryl@abghq.com.

Union africaine – Bureau de l'Union africaine en Afrique australe (UA-SARO)

Leopold Auguste Ngomo, délégué de l'Union africaine auprès de la SADC et du COMESA, Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe, Lilongwe (Malawi). Courriel : ngomol@africa-union.org.

Golie Nyirenda

Chikumbutso

Judith Banda

Marjorie Tauzie

Moses Kalichero

Dafter Sawasawa

Commission économique pour l'Afrique (siège de la CEA)

Jamie MacLeod, chercheur en politique commerciale, Commission économique pour l'Afrique – Centre africain pour la politique commerciale, P.O. Box 3001, CEA, Addis Abeba (Éthiopie). Courriel : macleodj@un.org.

Commission économique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique australe (ECA-SA)

Said Adejumobi, directeur, Commission économique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique australe, P.O. Box 30647, Lusaka (Zambie). Courriel : adejumobi@un.org.

Mzwanele Mfunwa, chef de la Section des initiatives sous-régionales, Commission économique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique australe, P.O. Box 30647, Lusaka (Zambie). Courriel : mfunwa@un.org.

Bernard Bamin, fonctionnaire chargé de l'administration et des finances, Commission économique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique australe, P.O. Box 30647, Lusaka (Zambie). Courriel : patrickbamin@un.org.

Henry Lubinda, fonctionnaire chargé de la gestion des programmes, Commission économique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique australe, P.O. Box 30647, Lusaka (Zambie). Courriel : lubinda@un.org.

---

Koffi Elitcha, administrateur adjoint de première classe pour les affaires économiques, Commission économique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique australe, P.O. Box 30647, Lusaka (Zambie). Courriel : koffi.elitcha@un.org.

Bedson Nyoni, assistant principal pour la gestion de l'information, Commission économique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique australe, P.O. Box 30647, Lusaka (Zambie). Courriel : nyonib@un.org.

Jackline Mutambo, assistante administrative, Commission économique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique australe, P.O. Box 30647, Lusaka (Zambie). Courriel : Jackline.mutambo@un.org.

Dailles Matoka, assistante principale, Commission économique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique australe, P.O. Box 30647, Lusaka (Zambie). Courriel : matokad.uneca@un.org.





